

sommaire

Edito	p. 1
M. Allain	p. 2
Travaux	p. 3
Vie Culturelle	p. 11
Médiathèque	p. 12
Social	p. 13
Urbanisme	p. 17
Affaires scolaires	p. 19
Sport et Jeunesse	p. 20
CLSH	p. 21
Ville Fleurie	p. 23
Manche numérique	p. 24
SIVOM	p. 26
Mareclean	p. 27
Élus de la gauche plurielle	p. 29
Guide des associations	p. 31
Calendrier des associations	p. 32
Théâtre	p. 33
TaCTic	p. 33
Écritures d'Europe	p. 34
Don du sang	p. 34
Ombres et lumières	p. 35
St-Pairaise	p. 37
Accueil et services	p. 38
Anciens combattants	p. 39
Comité de jumelage	p. 40
Défense contre la mer	p. 41
Kairon amitié	p. 42
Peuples solidaires	p. 44
Espace	p. 45
Modern jazz	p. 47
Pétanque	p. 48
St-Pair/Bricqueville tennis de table	p. 48
USSP	p. 49
Recensement	p. 51
Avis pratique	p. 52

Responsable de la publication.

Jacques OLIVIER, Maire

Rédacteur en chef :

Michel DRUY

Conception, mise en page :

Laurence URRIN-RUGUSTE.

Mairie de St-Pair-sur-Mer

Impression :

imprimerie des trois provinces

4, route des Longs-Champs

50600 Parigny - 02 33 49 02 53

(sous réserve d'erreurs typographiques)

Dépôt légal à parution

édito

J'ai l'impression de finir à peine l'éditorial du bulletin de Juillet qu'il faut déjà réfléchir au suivant : le temps passe si vite !

Ce numéro de fin d'année et de fin de mandat est consacré principalement aux travaux en cours ou programmés au premier trimestre 2008, je laisse mes collègues et amis adjoints les développer dans les pages qui suivent.

En ce qui me concerne, j'évoquerai plus particulièrement les dossiers importants qui ont concerné ces derniers mois la Communauté de communes, communauté à laquelle je suis très attaché et dans laquelle je suis très impliqué en tant que Vice Président chargé du développement économique.

D'abord l'aménagement de la Zone du Croissant II, dont les travaux de la première phase se terminent maintenant ce qui va permettre de délivrer les premiers permis de construire : 4 entreprises ont, pour le moment, déposé leurs dossiers et bientôt les murs de la première entreprise à s'installer, il s'agit du garage Thierry Leroux actuellement installé rue Charles Mathurin, vont sortir de terre. Quatre entreprises sur onze que la zone doit avoir. J'espère que toutes auront concrétisé début 2008 leur achat de terrain et déposé leur permis de construire.

Puis l'agrandissement de la zone de La Lande, en rapport avec la première usine Millet : les procédures administratives sont en cours de régularisation avant toute négociation d'achat de terrains. Une autre zone d'activités va sans doute pouvoir être lancée en 2008, avec 19 hectares sur la commune de Saint Planchers, au lieu dit « Le Bas Theil », en bordure de la route de Villedieu. Ce sera le cas dès que le P.L.U. de Saint Planchers sera arrêté. Nous en avons un grand besoin, car nous manquons actuellement de terrains à proposer en zones d'activités.

Autre dossier d'une très grande importance et d'une grande sensibilité, celui du devenir de Prévithal ! Lorsque les élus du bureau de la C.C.P.G. ont appris que les négociations entre privés, c'est-à-dire entre le vendeur du bowling de Donville et les dirigeants de Prévithal, avaient échoué, nous étions début Septembre et nous avons décidé aussitôt de tenter de maintenir le projet d'installation sur Donville en devenant candidat à l'achat du bowling : deux mois de négociations tous azimuts, des dizaines de réunions, en sachant que pour réussir, il faudra mettre de l'argent public en vue de sauver un projet d'une importance considérable pour l'économie, le rayonnement, la réputation du pays granvillais : réunions (ou rendez vous) avec

- le vendeur
 - l'acheteur déjà signataire d'un compromis
 - l'agent immobilier
 - le notaire
 - les dirigeants de Prévithal
 - le propriétaire du bail commercial (restaurant crêperie)
 - les commerces du camping
 - la Sous Préfecture et la Préfecture
- etc. etc.

Notre Président, Monsieur Verdier, s'est énormément investi dans cette affaire. Mais à l'heure où je dois rendre ma copie pour le bulletin de Décembre, nous ne savons toujours pas si le dénouement sera heureux ou non : exigences, revirements, optimisme un jour, pessimisme le lendemain. C'est un sujet très irritant et je peux assurer que nous aurons fait le maximum pour réussir.

Je ne voudrai pas terminer cet éditorial, qui est mon dernier éditorial, sans vous dire ce que je ressens à 3 ou 4 mois de la fin de mes fonctions.

Mes collègues le savent déjà depuis 1 an, et je l'ai annoncé publiquement le 14 Juillet. Je ne me représenterai pas en Mars prochain : 2 mandats comme conseiller municipal, 3 mandats comme Maire, il faut savoir s'arrêter, même si, pour moi, la décision n'a pas été si facile à prendre, tellement j'ai apprécié ma fonction, les rapports humains tissés au fil des années, avec vous tous, Saint Pairais, avec les collègues de la Communauté de communes, avec les administrations et les entreprises, avec l'ensemble du personnel communal et, bien évidemment, avec mes amis du Conseil Municipal, surtout mes adjoints que je côtoyais tous les jours.

Je pense que grâce à vous tous, nous n'avons pas à rougir du travail que nous avons accompli. Merci à vous, amis connus et inconnus, pour votre confiance souvent renouvelée et pour votre aide directe ou indirecte.

Je ne parlerai pas d'élections municipales. Nous n'en avons pas le droit à moins de 3 mois des élections. Rappelons seulement aux électeurs du bureau de vote de Kairon que le vote aura lieu à la Faisanderie et non au bourg de Kairon.

Et que l'année 2008 soit encore ! - une très bonne année !

Jacques Olivier, Maire

Gustave ALLAIN

Qui ne connaît pas M. Allain, souvent appelé familièrement Gustave ?

Le 13 Octobre dernier, il s'est vu remettre la médaille de chevalier de l'Ordre National du Mérite des mains de Monsieur Verdier, Maire de Granville lui-même chevalier de la Légion d'Honneur. A cette cérémonie émouvante, assistaient pas loin de 200 personnes réunies pour remercier Monsieur Allain d'avoir consacré tant d'années et tant d'énergie à la vie associative et à la vie « politique ».

Voici l'essentiel des quelques mots que j'ai prononcé en faveur de mon ami et collègue, Gustave.

« Chevalier de l'Ordre National du Mérite », c'est donc la nation elle-même qui t'honore par cette médaille qui t'a été attribuée par le ministre de l'environnement. Mais ton mérite est surtout reconnu au niveau du pays Granvillais et encore plus au niveau du pays Saint Pairais, c'est donc normal que je vante ici les mérites que tu as à nos yeux.

D'abord, je voudrais dire que je t'admire. T'admire par ta soif de connaissances et par ton adaptation aux responsabilités qui t'ont été confiées, et ton adaptation aux techniques nouvelles. Chez toi, il n'y a que le prénom qui n'est plus tellement actuel, pour le reste, tu es un personnage très moderne, très actuel. Et ton adaptation au monde moderne, elle vient de toi, elle est viscérale avec ton sens de l'observation, ta réceptivité, les lectures que tu fais.



Connaissances en finances publiques : depuis 2001 tu as su maîtriser respectivement la M14, la M49, alors que moi je n'y connais rien. Tu as su nous conseiller et nous guider dans l'élaboration des budgets et tu as su tisser des liens privilégiés avec nos différents trésoriers.

Connaissances en urbanisme et travaux acquises lorsque nous débutions dans la fonction et qu'il fallait tout faire ou presque à 2 ou 3. Cette connaissance, tu l'as approfondie et tu t'es spécialisé, devenant un érudit en réseaux d'eau potable et d'assainissement. Que de soucis, tu nous as fait partager, en terme de financement, de subventions, de servitudes privées, de pompes de relèvement, d'odeurs dégagées par le réseau.

Connaissance en téléphonie et en informatique, mettre en place un réseau, contacter les opérateurs, dépanner : Gustave est toujours là, même parfois à quatre pattes pour changer un disque dur. Je ne vous parlerai pas de son téléphone qui sonne toujours quand il ne faut pas, ni de son agenda électronique doublé d'un GPS qui tombe parfois dans la boue avec son propriétaire et qu'il faut recharger de temps en temps.

J'admire donc tes connaissances et ton adaptation au monde moderne, mais j'ajouterai aussi toute la reconnaissance que je te dois. 19 ans et même 25 ans de fidélité. Tu m'as toujours accompagné et suivi même si tu n'étais pas toujours d'accord sur tout. Vous connaissez tous l'expression favorite de Gustave : « je reste convaincu », non pas « je suis », mais « je reste ». Têtu comme une mule du Luot ou de Saint Pierre Langers, Gustave, malgré les arguments des autres « reste convaincu ».

Mais sa fidélité et sa gentillesse font qu'il ne nous a jamais trahi.

Reconnaissance pour sa disponibilité, de tous les instants, prenant si peu de vacances avec Marie Madeleine, au service d'une vie active et c'est là qu'il m'étonne le plus. Gustave est incapable de rester en place, toujours actif, par monts et par vaux, d'un lieu à un autre et capable, malgré tout, de rester des heures devant son ordinateur. C'est merveilleux d'être capable ainsi d'avoir ce double comportement.

Et au-delà de la reconnaissance, j'ai bien sûr, pour toi, de l'amitié et même de l'affection. On s'était connu il y a bien longtemps, dans les années 65-70, on s'est retrouvé à Saint Pair dans les années 70 et, malgré nos différences que tout le monde connaît ou devine, notre entente a toujours été parfaite.

Voici pourquoi il ne se pouvait pas que notre carrière électorale s'achève bientôt sans que je puisse t'honorer publiquement et je sais que mes propos sont partagés par tous ceux qui te cotoient ou t'ont cotoyé : mes collègues du Conseil Municipal et surtout de la Municipalité, le personnel et nos collègues de la CCPG, et tous ceux qui sont là aujourd'hui à tes côtés.

Un grand merci également à Marie Madeleine qui a bien voulu, en râlant de temps en temps te partager avec nous (mais qui était plus têtue que l'autre ?). Mais elle râlait pour la forme, car elle savait que ta vie, depuis toujours, c'était le service des autres, dans la vie associative ou la vie municipale. Il est bien normal, Gustave, que je te remette aujourd'hui la médaille de la ville de Saint Pair. Je n'ai pas eu besoin de la demander à la Chancellerie, celle là. Elle t'est offerte du fond du cœur, de la part de Saint Pairais très reconnaissants, à toi un des meilleurs d'entre nous, si ce n'est le meilleur. »

Jacques OLIVIER.

TRAVAUX



D'un chantier à l'autre...

C'est dans la continuité que, dans la rubrique « d'un chantier à l'autre », j'essaie de vous tenir informé de l'état d'avancement de nos projets. Afin de ne pas trop me répéter, je vous demanderai de vous référer aussi aux derniers bulletins du Saint Pairais afin d'avoir une vision plus complète de nos activités.

Tout d'abord, au cours de ces derniers mois, nous avons constaté de multiples interventions sur le domaine communal, réalisées aussi bien par notre Régie que par les entreprises.

Pour la Régie, il s'agit d'un mur à réparer, d'un rechargement ponctuel sur un chemin d'élagage, de peinture, électricité, menuiserie dans les bâtiments communaux, de tontes, de fleurissements... tout azimut, au gré des saisons, des incidents multiples, des demandes les plus diverses.

Je ne reviendrai pas sur le XV de l'Equipe municipale (voir dernier bulletin) mais permettez-moi d'insister encore sur le travail accompli par ces hommes de « l'ombre », discrets mais efficaces.

S'agissant des travaux réalisés par les entreprises ces derniers mois, nous pouvons citer en premier lieu ceux de la Faisanderie où nous accueillerons dorénavant dans les meilleures conditions possibles de sécurité (éclairage extérieur) et de confort (parking, espaces verts) les locataires de notre salle des fêtes et restaurant ainsi que les diverses associations hébergées.

Terminés les travaux de réfection de la salle polyvalente (bandeau et porte d'entrée) ainsi que les sanitaires automatiques accolés qui ont eu un véritable succès si j'en crois le nombre d'entrées enregistrées. Cet été environ 7000 passages en 4 mois...

Aussi, pourquoi ne pas continuer à installer des toilettes automatiques sur le territoire communal, les prochaines pouvant être celles très utilisées mais vétustes de la place de la Liberté.

Terminé le parking rue Mallais près de l'école Anne Frank, largement utilisé et qui, conjugué au parking de la place de la Gare rend beaucoup plus facile le stationnement à la fois des parents d'élèves et des enseignants.



La Faisanderie : vue avec l'éclairage public.



Tél. 02 33 50 07 62
Fax 02 33 50 03 12

Couverture - Isolation
Plomberie - Sanitaire
Chauffage central

79, rue de Granville
50380 Saint-Pair-sur-Mer



D'un chantier...



Voirie intérieure, Faisanderie.

Terminés les travaux d'assainissement eaux pluviales de la rue du Prieuré, la mise en place de l'arrosage automatique à la Mairie, la réfection en PVC (2^e tranche) des fenêtres de cette dernière, la remise à neuf complète d'un appartement social au « Moulin », immeuble appartenant à la Commune.

Terminé aussi la mise en place à l'embouchure du Thar d'une borne d'appel de secours, alimentée, c'est important de la signaler, par des capteurs solaires.

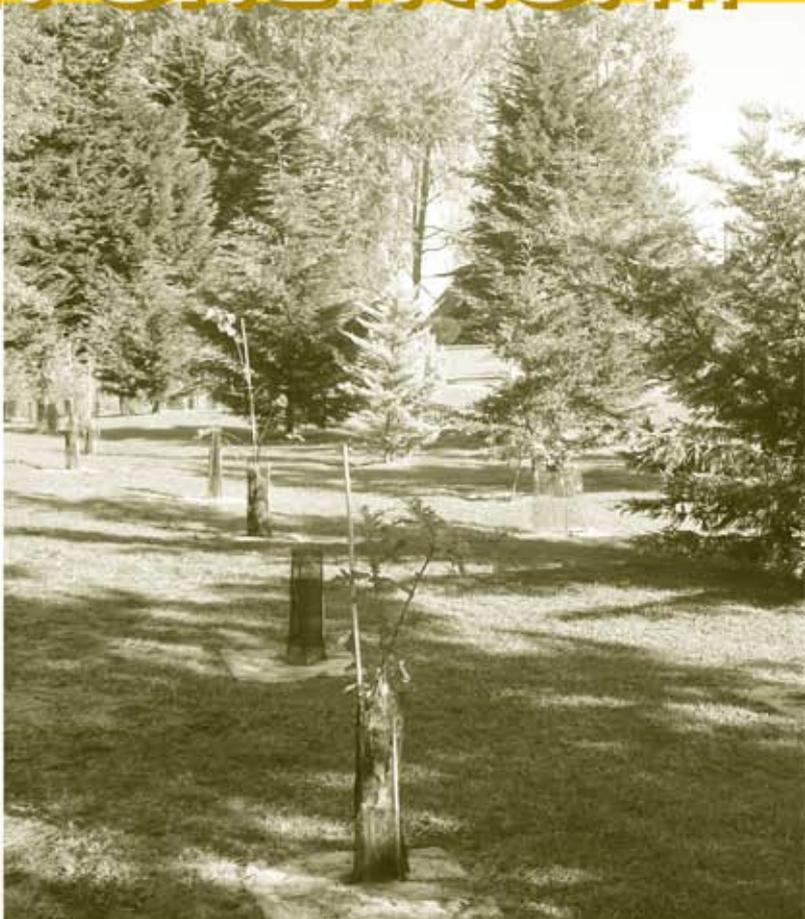
Au titre du marché à commandes concernant la voirie, ont été exécutés des interventions « légères » (point à temps) à la Nicolière, rue Charlotte, Place Leclerc, rue des Hauts Vents, le Guigeois, le Poirier, le Pézeril ; une réfection de voirie dans la rue de la Corniche, de nombreux curages de fossés ; un trottoir rue du Moulin à Vent, du pluvial rue Charlotte et du Petit Kairon.

A noter enfin, dans cette première partie de mon exposé, un événement qui mérite toute notre attention : le lotissement des Hauts de St Pair est terminé et par convention l'aménageur a transféré en fin de chantier à la Municipalité, les voiries, espaces verts, éclairage et réseaux publics divers.

Dorénavant, s'agissant plus particulièrement de la voirie et des espaces verts, il nous appartient d'en assurer l'entretien.

Notamment pour les espaces verts, cela constitue une charge supplémentaire qui ne peut en aucun cas être prise en compte par notre personnel de Régie, déjà à la limite de la rupture compte tenu de leur charge de travail actuelle.

Une seule solution dans l'immédiat : un contrat à signer avec une entreprise, après consultation (un an renouvelable sur une durée de trois ans). Mais d'autres espaces à prendre en compte suivront : le lotissement du Vallon dans peu de temps (y compris les grands bassins de retenue d'eau) et plus tard les futures zones à urbaniser prévues dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (zone d'aménagement concerté multisites)



Aménagement paysager de la Faisanderie.

Aussi sera-t-il nécessaire de réfléchir à terme sur une stratégie prenant en compte à la fois le degré d'implication du service public et les moyens effectifs à mettre en place pour ces espaces nouveaux.



Rénovation de l'entrée et des sanitaires de la salle polyvalente.

Dans cette seconde partie nous aborderons l'ensemble de nos projets en cours par nature d'activités, à savoir :

... à l'autre



**La voirie et l'aménagement de l'espace,
le bâtiment,
les réseaux,
divers...**

Cette rubrique

La voirie et l'aménagement de l'espace

occupe en général une large place dans les interventions communales.

Deux projets importants :

**le Front de Mer : rue de la Plage, rue St Pierre, aménagement de la promenade de la mer
la rue Sainte Anne, le carrefour de la Chapelle Ste Anne, la rue Charles Mathurin (RD911)**

Ces projets sont au stade du dossier d'exécution (donc prêts à être lancés) hormis la rue Charles Mathurin pour laquelle compte tenu des problèmes liés à la sécurité au droit de l'école Sainte Marie, un complément de réflexion et de concertation paraît indispensable.

Les deux projets (sauf Charles Mathurin) ont fait l'objet d'une très large concertation :

- plusieurs informations par voie de presse (communiqués et interviews)
- informations des riverains (boîtes aux lettres)
- exposition publique du 9 juillet au 11 août 2007
- réunion publique du 18 juillet 2007.

Il ressort que, pour ceux qui se sont exprimés (environ 150 personnes) les projets sont globalement satisfaisants. Des échanges fructueux ont permis un enrichissement de notre propre réflexion et la prise en compte de certains ajustements très pertinents. Pour ceux qui souhaiteraient plus d'informations, il est bon de signaler que ces projets peuvent être consultés sur le site de la Commune : **www.saintpairsurmer.com**

Sauf imprévus, les travaux pourraient commencer en 2008 avec en priorité la rue Sainte Anne et le Carrefour de la Chapelle Sainte Anne, projet pour lequel nous avons introduit, au titre des routes départementales (RD911) une demande de subvention auprès du Conseil Général.



ASSURANCES

Hubert HUBIN

Assureur Conseil

Toutes assurances

Placements

391 A rue du Fourneau - 50400 GRANVILLE
Sortie Saint-Pair - Direction Granville

Tél. 02 33 50 28 68 - Fax 02 33 90 16 69



D'un chantier...

S'agissant du Front de Mer, trois phases sont prévues à programmer sur 2 ou 3 ans suivant les budgets qui seront mis en place.

Tranche 1 : comprenant l'aménagement de la rue de la Plage, la rue Saint Pierre et les abords du Casino.

Tranche 2 : comprenant une partie de la Promenade de la Mer jusqu'à la rue Lecourtois.

Tranche 3 : comprenant la Promenade de la Mer depuis la rue Lecourtois jusqu'à la rue de Scissy.

La rue de la Foliotte (RD 154) et la rue de l'Ecutoit (RD 151)

(voir précédent bulletin). La maîtrise d'œuvre pour ces deux chantiers relève du Conseil Général. Après un 1^{er} appel d'offre infructueux, un 2nd a eu lieu avec ouverture au 30 octobre 2007. Les travaux pourraient ainsi commencer début 2008.

Giratoire de la route de Lézeaux RD 21

(voir précédent bulletin). La maîtrise d'ouvrage est départementale. L'entreprise chargée des travaux après consultation est connue.

Quelques retards dans le démarrage du chantier par suite des négociations menées pour l'achat des terrains nécessaires à l'emprise du projet. (12 signatures des propriétaires à obtenir pour un simple « lopin » de terre).

Nous rappelons l'importance de cet ouvrage qui permettra, en toute sécurité, l'accès au lotissement en construction du Vallon, par la voie dite « interquartier » en construction qui, passant par le lotissement des Hauts de St Pair et la rue du Bocage (voir ci-dessous) aboutira au rond point du stade. Autre avantage : cet ouvrage, en entrée de ville ralentira les véhicules circulant sur la RD 21.

La route de la Bruyère RD 373

Cette route fait partie des « collatérales » à exécuter par le Conseil Général dans le cadre de la desserte de la côte ouest section sud Longueville-Avranches.

Très récemment, le Conseil Général a décidé d'accélérer les études de cette voie dans l'objectif d'un début de réalisation en fin d'année 2008. Nous rappelons l'importance de cette infrastructure pour Saint Pair (désengorgement) et pour les riverains (contournement du hameau de la Bruyère). D'après les prévisions du Conseil Général, serait réalisé en priorité le contournement de la Bruyère avec le giratoire sur la route de lézeaux (RD21) puis, en tranche conditionnelle, la suite de l'iti-

néraire vers l'Est jusqu'à la route d'Avranches (giratoire de la petite lande).

Enfin, toujours en tranche conditionnelle, serait exécutée la portion d'itinéraire restant vers l'ouest jusqu'au giratoire de la Toque Blanche (sur RD911 route de Jullouville) plus long à mettre en œuvre du fait que nous sommes en grande partie en agglomération et que des élargissements sont à prévoir. (voir emplacements réservés au PLU à cet effet).



La rue du Bocage avant travaux.

La rue du Bocage

Maillon restant de la voie interquartier (voir ci-dessus), elle longe d'un côté, le lotissement des HLM et de l'autre côté celui du bocage. L'étude est terminée, le dossier approuvé et la consultation des entreprises sera lancée lors de la parution du présent bulletin.

Les travaux portent sur la construction entre le giratoire du stade et la voie communale des tribunes : une rue avec chaussée de 6 ml (mètre linéaire) de large, éclairage public unilatéral, et deux trottoirs de 2.50 ml de large communs aux piétons et cyclistes.

La traversée de Kairon (RD 154)

Il s'agit d'une route départementale (RD154) pour laquelle nous avons assez souvent des interventions de riverains se plaignant de l'insécurité due à la sinuosité de la traversée du bourg conjugué à la vitesse des véhicules. Jusqu'à ce jour, aucun accord n'a pu être établi avec le Département sur les techniques à mettre en œuvre.

A notre demande une ultime rencontre permettra sans doute d'avancer sur ce dossier qui n'est pas facile mais qui nous tient à cœur.

Giratoires paysagers RD 973

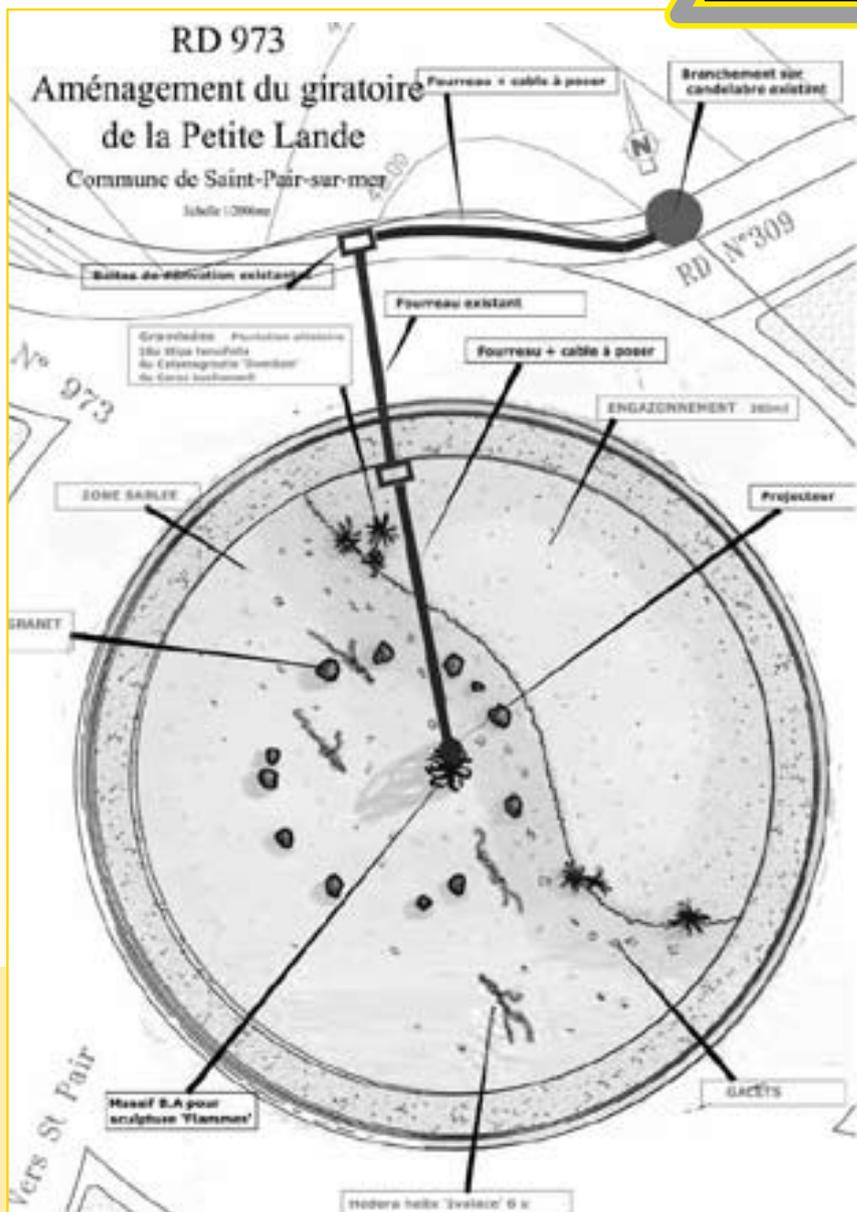
... à l'autre



Aménagement du Giratoire de la « Petite Lande »

Reprenant la figure mythique du cercle, "le Cromlech" de la Petite Lande, réalisé par les Artistes Fabien Lefèvre et Marc Dupard, représentera 8 flammes en acier qui symboliseront les 8 villes de la Communauté de Communes du Pays Granvillais. Cette sculpture, située au centre d'un cercle de pierres granitiques de 12 mètres de diamètre, marquera l'entrée dans le Pays Granvillais.

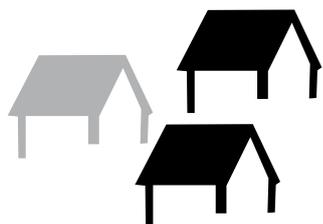
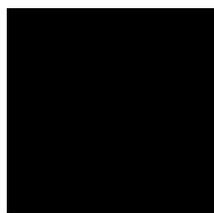
Le "Cromlech", utilisé dans la **langue française** depuis le **XVIII^e siècle**, a été emprunté (1785) à l'**anglais**, qui tire lui-même son origine du **vieux-gallois**. Il est composé de crwm, « courbé » (crom au féminin), et lech, « pierre plate », et signifie « pierre plate placée en courbe ». Un "Cromlech" est un **monument mégalithique** fait d'une suite de menhirs disposés en cercle. Il se compose de plusieurs dizaines de pierres plantées en terre (ou **menhirs**) et disposées en cercle.



Aménagement du Giratoire du « Croissant »

Au travers de l'aménagement paysager de ce giratoire, c'est l'histoire des origines de la commune qui est contée. Tout d'abord les 5 Saints, qui ont marqué l'histoire de la commune, sont représentés par autant de gradins. Cet escalier, « Chemin de l'élévation » mènera à la sculpture du Sculpteur Zabukovec nommée ainsi. Comme vous pourrez le constater, le sommet de la sculpture ne sera pas sans vous rappeler le clocher de l'église de Saint Pair et le logo de notre ville. Cet édifice d'environ 7 mètres de haut symbolise, par sa forme, l'abbaye fondée par Saint Pair.

COUVERTURE - ZINGUERIE - CHARPENTE - ÉTANCHÉITÉ - BARDAGE - ISOLATION



Ent. YGER

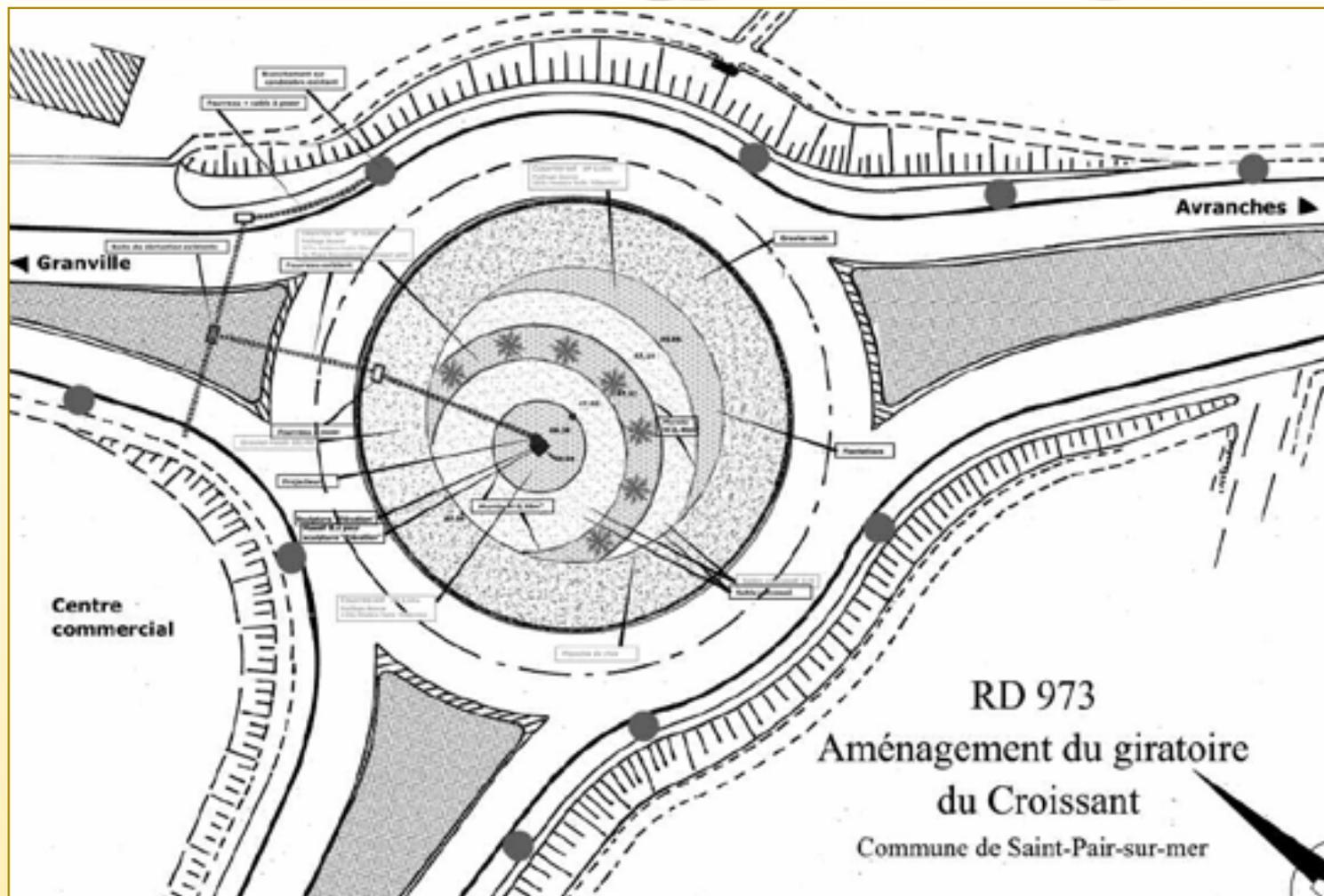
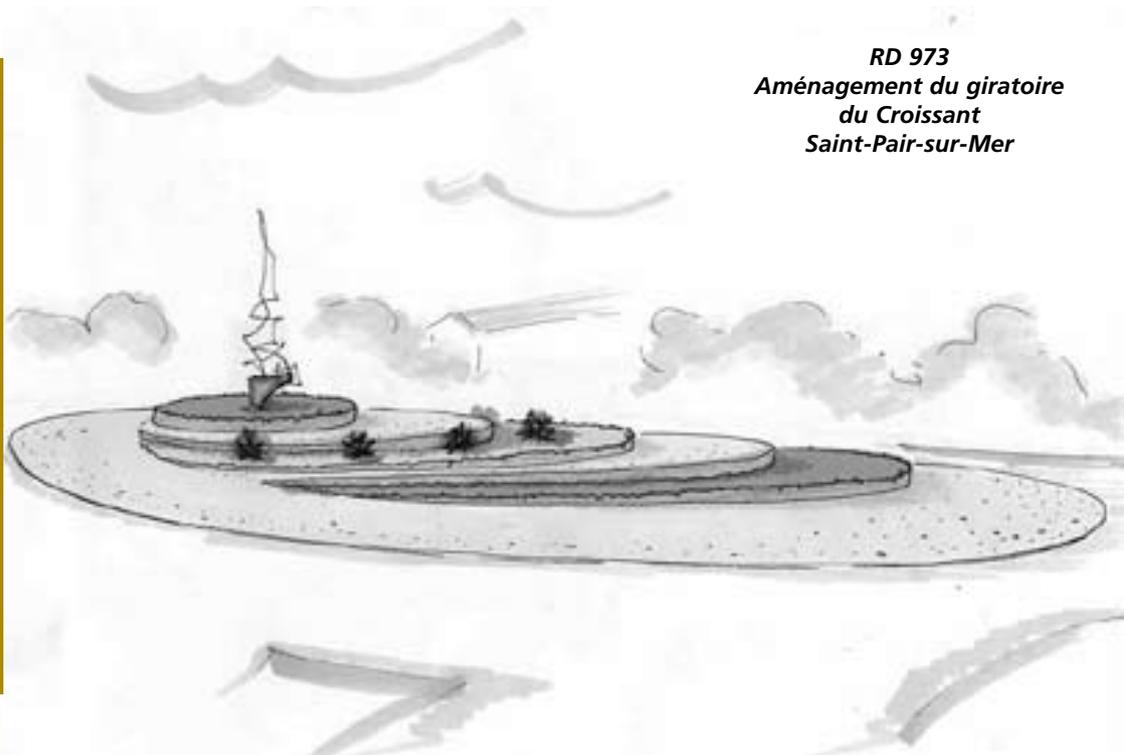
Zone Artisanale du Croissant - 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER - Tél. 02 33 50 14 07 - Fax 02 33 50 17 07



D'un chantier...

RD 973
*Aménagement du giratoire
du Croissant
Saint-Pair-sur-Mer*

La partie verticale des gradins seront réalisés en bloc creux avec parement aspect « splités » de couleur grise. Les gradins termineront leur tracé sur le bord de l'anneau en profitant de la pente naturelle du giratoire. Le socle de la sculpture sera en granit bleu et la végétation tapissante, composée de lierres et de pins nains seront un rappel de la légendaire forêt de Scissy. Le lierre rappellera aussi le graphisme de la sculpture.



Le Bâtiment

... à l'autre



Bâtiment annexe au stade municipal

A usage de vestiaires (deux) de locaux d'administration, de sanitaires et de buvette, ce projet reste essentiel au développement et à la promotion du sport associatif en assurant l'accueil et la sécurité, notamment des jeunes qui pratiquent le football.

Les études confiées à un architecte ont abouti au lancement d'un appel d'offres et l'on peut espérer un début de chantier en janvier 2008.

La Faisanderie

Logement de gardien (plus un local technique). Projet important dans le cadre du fonctionnement et de l'entretien de notre patrimoine à « La Faisanderie ». Cet aménagement a fait l'objet d'une étude confiée à un architecte qui a produit le dossier d'exécution fin octobre. Restent à lancer les consultations nécessaires auprès des entreprises, les travaux étant programmés dans les premiers mois de l'année 2008.

Le Casino

(diagnostique et travaux de réfection) Bâtiment remarquable quant à son architecture et son emplacement, il appartient à la Commune qui en sa qualité de propriétaire doit les réparations et l'entretien de ce que l'on appelle « le clos et le couvert ».

Comme toute construction, le Casino vieillit et il est grand temps de prendre les mesures qui s'avèrent indispensables pour le préserver des agressions du temps et de l'usure des matériaux.

C'est pourquoi nous entourant d'expertises, nous avons lancé un diagnostic complet au niveau des toitures, recherche systématique des infiltrations d'eau, fissures, reprise d'étanchéité, enduit, peinture.

Des « remèdes » sont alors proposés suivant les techniques les mieux appropriées et les plus durables.

Toute cette réflexion conduit à la mise en place d'un programme important de travaux qui, compte tenu de nos moyens financiers ne pourra être que pluriannuel avec cependant une prise en compte dans l'urgence d'interventions indispensables sur les façades les plus exposées côté mer.

L'Église

« Etablissement recevant du public », la Commune propriétaire des murs, a dû pour des raisons de sécurité (et aussi d'économie d'énergie) reprendre l'ensemble de l'installation électrique actuellement hors norme et dans un état de vétusté très avancé.

Projet difficile à mettre au point, il aura certainement fait l'objet lors de la parution du présent bulletin, d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées. Quatre tranches de travaux sont prévues, à programmer suivant la mise en place des financements correspondants, sur deux années au moins.

L'Office de Tourisme

(dans son nouvel emplacement)

Sauf retard de « dernière minute » à la parution de ce bulletin, l'office de tourisme doit être installé dans son nouvel emplacement au centre bourg près de l'église. Très peu de travaux ont été nécessaires à l'intérieur. A l'extérieur à noter une intervention sur de nouveaux stores et la mise en place d'enseignes (nécessitant une déclaration préalable auprès du service urbanisme).



Le futur Office du Tourisme

La Digue

Il s'agit de la construction de 15 logements sociaux dont le maître d'ouvrage est la SA HLM Coutances-Granville. Dans un premier temps, les travaux de viabilité de phase provisoire devraient être réalisés en fin d'année 2007, la construction proprement dite devant débuter en janvier 2008.

Les Réseaux

Le Pluvial

Nous avons déjà évoqué dans le cadre de la gestion des eaux de pluie et des risques d'inondation, l'importance de notre projet de renforcement de réseaux afin de récupérer en grande partie, les eaux en amont de la rue de la Corniche.

Reste à exécuter une portion de collecteur entre le chemin lang et l'allée de la Corniche. Il est de plus prévu la mise en place côté mer (au droit du ruisseau de la Hervière dans le secteur de Beau Soleil) d'un déboureur-deshuileur. Les travaux devraient être terminés en début 2008.



D'un chantier...

L'eau potable

Nous nous devons d'évoquer dans cette rubrique un incident qui nous fera prendre du retard dans notre planning d'intervention sur le terrain.

Nous avons lancé un appel d'offres pour la réalisation des travaux divers de fournitures et pose de canalisations d'eau potable. Il s'agissait de remplacer les canalisations vieillissantes en amiante ciment par d'autres en fonte ou en polyéthylène haute densité (FEHD). A noter que ces opérations doivent être, bien entendu, lancées avant toute intervention de réfection de voirie en surface.

Nous avons ainsi l'intention de réaliser des 2007 et en 2008 les travaux suivants :

Rue de Catteville = 550 ml de tuyaux

Rue de la Croix Millet = 275 ml

Rue des Hauts Fossés = 220 ml

Rue de l'Audience = 60 ml

Rue des Marronniers = 120 ml

Rue du Thar = 240 ml

Rue de la Hogue = 170 ml

Malheureusement le Sous Préfecture n'ayant pas retenu nos propositions d'attribution du marché, une nouvelle procédure a dû être engagée, d'où des reports dans l'exécution.

Nous espérons néanmoins que les travaux correspondants seront bien réalisés en 2008. Suivront, les réfections des chaussées dont certaines en ont bien besoin.

Enfouissement des réseaux

Par convention, la Commune de Saint Pair sur Mer a confié la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux (EDF, France Telecom) au SDEM (syndicat départemental d'énergie de la Manche).

En programmation : le giratoire du stade (à voir ultérieurement) et surtout la rue Saint Michel. Pour cette dernière, il faudra effacer les réseaux aériens en prévoyant deux tranches : la première, Place Charles de Gaulle à la rue du Prieuré, la seconde rue du Prieuré jusqu'à la rue du Vieux Château. Opération qui sera suivie par la mise en place d'un éclairage public (actuellement sur support EDF), par la rénovation des canalisations d'eau potable et la réfection de la voirie. Ces travaux d'enfouissement, dont 50 % restent à la charge de la Commune, sont programmés pour être exécutés en 2008.

Une remarque : certes nous souhaiterions que disparaissent de notre Commune tous les fils disgracieux qui, enterrés constituent une solution plus fiable et plus durable.

Mais ces opérations coûtent chères et les participations financières qui seront demandées aux Communes restent relativement élevées. Aussi ne pouvons-nous intervenir que ponctuellement ou au mieux à l'occasion d'un projet d'aménagement de l'espace plus vaste et plus complet.



Toile d'araignée, rue St-Michel.

Divers

Le camping du Pont Bleu

La mise au norme de sécurité pour ce camping municipal (1 étoile – 25 emplacements) implique la reprise totale des alimentations électriques pour chaque emplacement. Les travaux correspondant sont prévus cet hiver.

Les illuminations

Il nous est apparu urgent de commencer à revoir le matériel vieillissant et consommateur d'énergie dont dispose la Commune pour les illuminations de fin d'année. Nous avons retenu la rue de la Mairie, la Place de la Gare et la rue de Scissy pour lesquels les « motifs » existants sont désuets et surtout souvent en panne. Nous avons le choix entre « achat » ou « location » de nouveaux matériels. Après examen et consultation nous avons retenu la location car intéressante sur le plan financier avec possibilité de changer de motifs tous les trois ans.

Il s'agit d'une première étape qui après bilan pourrait être élargie à d'autres rues.

Containers

A signaler l'initiative de la CCPG (Communauté de Communes du Pays Granvillais) d'enterrer trois containers (tri sélectif) Place de la Liberté, le long de la rue Jozeau-Marigné. Expérience à suivre.

Vie Culturelle & Communication

Faire le bilan de l'été passé sur le plan de l'action culturelle, ce serait encombrer ce 38^e numéro du Saint Pairais de souvenirs pluriels et si il est normal d'être satisfait des manifestations qui ont pu avoir lieu malgré les intempéries, il paraît logique comme à tout organisateur d'oublier au plus vite la saison estivale 2007, même si le feu d'artifice a pu lui aussi avoir lieu.

Il faut cependant souligner les expositions estivales qui ne craignent pas la pluie et qui nous ont permis une intervention scolaire à la rentrée avec l'Artiste Jean Pierre FAURIE.

Il nous paraît important de continuer ainsi à dynamiser les liens créés entre le Service Culturel, la Médiathèque, les Ecoles, et les activités d'action culturelle comme cette année avec les ateliers d'Espace Théâtre.

Mais dans l'immédiat je profite du soleil d'automne pour écrire ces quelques lignes et je fais vite car c'est pour nous, le coup de feu, le moment de travailler à la mise en place de notre Festival « 2nd GESTE » dans sa 4^e Edition.

Vous êtes nombreux à attendre les spectacles de ces 4 jours si j'en crois la progression des réservations et cette année encore nous sommes malheureux d'être obligés de refuser des enfants aux Ateliers Cirque pendant les vacances qui précèdent et qui

Laurence VARIN, Jérôme LELANDAIS et Michel DAVY.

QUELQUES BRÈVES...

décidément ont beaucoup de succès.

Ce sera ensuite la préparation du « Printemps des P'tits Loups » pour 2008 sans oublier notre soutien logistique et technique auprès des Associations Saint-Pairaises.

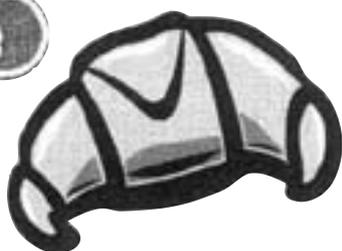
Voilà en bref pour aujourd'hui et je vous souhaite à toutes et à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année et une Heureuse année 2008.

Michel DAVY

Adjoint Vie Culturelle et Communication



Christophe MARCHAND

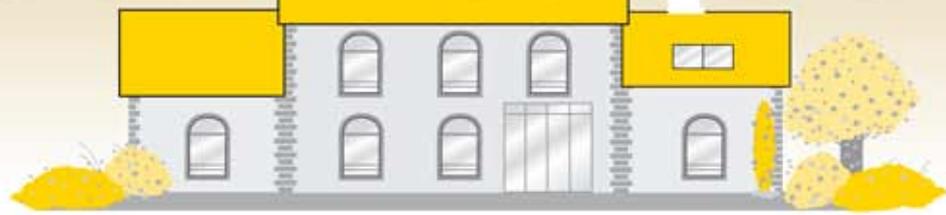


BOULANGERIE

PÂTISSERIE

Place Général de Gaulle
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
Tél. 02 33 50 06 49

Médiathèque



lundi 16 h. - 18 h.
mercredi 14 h. - 18 h.
jeudi 10 h. - 12 h.30
vendredi 16 h. - 19 h.
samedi 14 h. - 16 h.30

40, place de la Gare 50300 St-Pair sur Mer 02 33 90 41 22

courriel : mediatheque.st-pair@wanadoo.fr

Tous les enfants aiment qu'on leur lise de belles histoires. La lecture-spectacle faite ce vendredi 19 octobre démontre qu'il en est de même pour ceux qui, d'un âge plus avancé, ont gardé leur belle sensibilité d'enfant. La « salle noire » de l'école Anne Frank était comble ce soir-là et Michel Vivier, J. Charles Lenoël ont su repousser les murs de cette salle pour y faire entrer le grand souffle de la mer. Ces comédiens du Théâtre de la Presqu'île nous ont lu, sur les notes souvent âpres de la contre-basse de Reynald Fleury, des histoires de petits mousses, le cœur au bord des lèvres, de petite fille arpentant inlassablement la rue d'un village sur la haute mer... des histoires parfois drôles, parfois tragiques, parfois fantastiques mais toujours poignantes puisque c'étaient des histoires d'enfants. Et nous nous sommes surpris à fredonner avec le musicien les paroles de cette chanson d'Alfred Rossel, connue dans le Nord Cotentin « la mé... » transportés que nous étions par la magie des textes de Tristan Corbière, Jules Supervielle, Dino Buzzati et bien d'autres... Cette soirée, organisée par La Bibliothèque Départementale de Prêt avec le soutien de la Médiathèque dans le cadre de Lire en fête était un écho de l'exposition La mer et l'enfant, visible à Tatihou du 7 avril au 12 novembre 2007, exposition dont le magnifique catalogue est à la médiathèque.

Quels sont maintenant nos projets pour 2008 ? Ils sont à l'étude mais le fil rouge de l'année sera le voyage. Voyage en bateau ? En

avion ? En train ? Peut-être, puisque le point fort sera la célébration du centenaire du train départemental qui desservait la gare de Saint Pair dans laquelle nous vous invitons au voyage en littérature. Laurence et Marie Claude oeuvrent dans l'ombre sur ce thème. Mais de tout cela, nous vous informerons en heure et en temps.

En attendant de voir se concrétiser ces projets, je formule pour chacun d'entre vous, au nom de toute l'équipe de la Médiathèque, des vœux de bonheur et de réussite pour l'année qui s'annonce.

Annie Roumy, conseillère municipale



Lecture spectacle du Théâtre de la Presqu'île.

Dans le cadre de l'exposition "Les écrivains et la mer", deux ouvrages ont retenu notre attention :

de Cœur nos coups

Roman adultes : Naufrages Yoshimura, Akira.- Actes Sud (Babel) 1999

Isaku, un enfant de neuf ans à qui l'on demande trop tôt de devenir adulte, doit remplacer son père parti se louer pour de longues années. La vie dans ce village isolé du Japon est très rude, et le principal but de la population est de passer l'hiver. C'est en participant à une étrange coutume qu'Isaku va comprendre le pourquoi de ces feux sur la plage, les nuits de tempête.

Album adolescents : Mary Tempête Alain Surget.- Flammarion, 2007

Ce récit captivant d'Alain Surget retrace la vie de Mary Read, femme pirate du 18ème siècle. Cette jeune femme est obligée par sa mère de prendre la place et le nom de son frère Willy.

A la suite de cette « transformation », elle se considère réellement comme un garçon et s'engage comme soldat. Elle devient part la suite pirate et découvre alors une vie d'aventures et de voyages.

Affaires Sociales

1) Maintien à domicile des retraités

Dans le précédent bulletin, ce service a été largement développé, aussi nous n'y reviendrons pas en détail. Cependant, compte tenu de l'importance de la formation et du nombre de salariées qui suivent une formation, nous insisterons plus sur ce volet.

Les formations proposées :

Chaque année, la fédération ADMR établit un plan de formation. Les thèmes sont définis en fonction des besoins exprimés. Les sessions proposées peuvent concerner essentiellement les thèmes :

- ☛ Connaissance des publics,
- ☛ Pathologies et processus invalidants,
- ☛ Ergonomie,
- ☛ Santé, hygiène,
- ☛ Alimentation, repas,
- ☛ Entretien du linge et du cadre de vie,
- ☛ Action sociale et ses acteurs,
- ☛ Animation et vie quotidienne,
- ☛ Méthodologies d'intervention.

D'autres thèmes peuvent être proposés.

Actuellement, chaque semaine, 10 salariées du service de St-Pair suivent une formation du module 3 du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) : **l'ergonomie**.

Contenu de la formation :

- ☛ Principes de base d'ergonomie (gestes et postures),
- ☛ Différentes méthodes de manutention.
- ☛ Techniques d'aide aux activités motrices et aux gestes de la vie quotidienne, avec ou sans appareillage.
- ☛ Aménagements possibles du logement.

Les salariées qui participent à cette formation apprécient car elles sont mises en situation, le résultat est un plus grand confort pour la personne aidée, mais également pour la personne aidante. En 2008, le module 4 « **Santé, hygiène** » est prévu (durée : 41 heures sur 7 jours).

Contenu de la formation :

Définition de la santé : l'homme et ses principaux besoins. Notions de puériculture : les besoins spécifiques de l'enfant. Les principales fonctions de l'organisme, anatomie, physiologie. Les besoins spécifiques des malades à domicile. La tenue de la pharmacie familiale, règles à suivre en matière de prise de médicaments (se conformer à la prescription médicale à l'exclusion de toute initiative personnelle).

Notions sur les maladies infectieuses : modes de transmission, prévention. Notions sur les maladies sexuellement transmissibles : modes de transmission et de prévention.

Les allergies.

Les principaux facteurs de risques : alcool, tabac, hypertension artérielle, obésité.

Hygiène individuelle (hygiène de vie, hygiène corporelle et vestimentaire, techniques de confort).

Prévention des accidents domestiques.

Durée : 41 heures.

Compétences attendues :

Etre capable d'aider, lorsque ces actes peuvent être assimilés à des actes de la vie quotidienne et en respectant les limites de ses compétences et l'intimité de la personne à :

- ☛ l'alimentation,
- ☛ la prise de médicaments,
- ☛ la toilette,
- ☛ aux fonctions d'élimination.

2) Aides facultatives

Depuis la rentrée scolaire, 9 familles ont bénéficié d'une aide pour la **cantine**, la **garderie** et l'**étude** par le CCAS, ce qui concerne 14 enfants. L'aide est toujours calculée en fonction du quotient familial de la famille.

Des aides sont accordées régulièrement aux familles ayant des difficultés pour le règlement des factures d'**eau** et d'**électricité**.

3) Point sur les demandes de logement

Actuellement, 174 demandes de logement sont en attente sur St-Pair. Parmi les demandeurs :

- ☛ 44 familles habitent déjà à St-Pair,
- ☛ 20 personnes travaillent à St-Pair.

Type de logement souhaité :

Type	Nbre de demandeurs
Collectif	19
Individuel	84
Indifférent	71
Total	174

Taille de logement souhaité :

Taille	Nbre de demandeurs
F1	2
F2	43
F3	67
F4	46
F5	15
F6	1
Total	174

Yvette REGNAULT,
Adjointe au Maire
chargée des Affaires Sociales

1) Opération transport de personnes

a) Taxi service :

Le conseil d'administration du CCAS du 20 septembre 2006 a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention taxi avec Monsieur Djamel HABBOU « taxi du Boscq ». Depuis le 1^{er} octobre 2006 ce service est donc de nouveau en fonctionnement.

Les tarifs qui n'avaient pas été revus depuis l'an 2000 ont augmenté. Le ticket est passé de 0,76 • à 1,00 •.

La carte, les tickets et le règlement sont à retirer à la mairie. Les bénéficiaires doivent être âgés de 65 ans ou plus ou être handicapés et avoir un plafond de ressources annuelles imposables de 14 300 • pour une personne seule et de 15 250 • pour un couple.

Pour chaque déplacement (aller ou retour) il faut 3 tickets. Chaque bénéficiaire peut retirer 24 tickets par mois soit un aller et retour par semaine. Quel que soit le trajet, à l'intérieur de notre commune ou entre St-Pair et Granville, la participation des bénéficiaires est toujours de 3,00 •. Le coût réel des courses varie de 5,50 • à 10,37 •, la différence étant prise en charge par le CCAS.

b) Autocar STN devenu MANEO :

Depuis le 1^{er} septembre, le service public des transports est assuré par le Conseil Général de la Manche dans le cadre de MANEO.

Dorénavant, les tickets de bus coûtent 2 • pour aller à Granville mais aussi à Avranches ou St-Lô.

Les habitants de Saint-Pair-sur-Mer âgés de 65 ans ou plus ou handicapés et / ou ayant des revenus imposables inférieurs à 14 300 • pour une personne seule et à 15 250 • pour un couple peuvent bénéficier d'une réduction de 1 • offerte par le CCAS. Ils doivent retirer une carte munie d'une photo à la mairie et pourront bénéficier chaque mois de 8 tickets. Ces tickets seront remis au chauffeur en présentant la carte. Le chauffeur ne fera payer qu'1 • pour chacun des 8 déplacements.

c) Minibus municipal :

Depuis le 10 février 2005, le minibus municipal, qui peut accueillir 8 personnes, fait le tour de la commune chaque jeudi pour conduire gratuitement au marché les personnes qui en font la demande. A ce jour, 8 personnes ont souhaité bénéficier de ce nouveau service qui n'est pas réservé qu'aux habitants de Kairon.

Pour bénéficier de ce service, toute personne âgée de plus de 60 ans, n'ayant pas de moyen de locomotion personnel et capable de monter dans un minibus non aménagé pour le transport des handicapés en fauteuil roulant, doit téléphoner à la mairie au plus tard le mercredi à 12 h pour s'inscrire.

Le chauffeur établit le circuit chaque semaine en fonction des demandes, en passant au plus près des résidences des bénéficiaires. L'heure de passage du minibus qui débute sa tournée vers 9 h 30 est communiquée par téléphone le mercredi après-midi. Chaque bénéficiaire doit attendre à l'extérieur avant le passage du minibus. Le retour a lieu à 11 h 15.

2) Aide aux familles pour favoriser les pratiques sportives et culturelles des enfants de 6 à 20 ans

Depuis septembre 2004, le CCAS a mis en place une aide aux familles pour favoriser les pratiques sportives et culturelles de leurs enfants de 6 à 20 ans.

Cette aide est versée aux clubs sportifs ou aux associations culturelles pour diminuer sensiblement les coûts d'inscription payés par les familles. **L'aide est attribuée à une seule activité par enfant qui s'engage à la pratiquer toute l'année.**

Une somme forfaitaire reste à la charge de la famille pour les activités dont les frais d'inscription sont inférieurs à 100 • ; par contre, cette somme est calculée en pourcentage, avec la même grille de revenus, pour les frais d'inscription supérieurs à 100 •.

Les revenus pris en compte sont les revenus imposables de l'année N - 1 (2006 en septembre 2007).

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de faire de l'équitation, le directeur du centre équestre a décidé de diviser par 2 le prix de la leçon hebdomadaire pour les enfants des familles qui peuvent bénéficier de l'aide du CCAS de St-Pair.

La grille ci-dessous, établie en fonction des revenus 2006 des familles et du nombre d'enfants, a été votée par le conseil d'administration du CCAS du 27 septembre 2007. Elle tient compte d'une revalorisation des revenus par rapport à celle de 2004 / 2005 et de la nouvelle façon de calculer les revenus imposables :

Famille ayant

1 enfant à charge

participation des parents

Montant des revenus de la famille	Frais inscription	Frais inscription
	<100 •	≥100 •
Inférieurs à 10 671 •	10 •	30%
de 10 672 à 12 456 •	15 •	35%
de 12 457 à 14 229 •	20 •	45%
de 14 230 à 16 003 •	30 •	55%
de 16 004 à 17 788 •	50 •	65%

Famille ayant

2 enfants à charge

participation des parents

Montant des revenus de la famille	Frais inscription	Frais inscription
	<100 •	≥100 •
Inférieurs à 13 344 •	10 •	30%
de 13 345 à 15 116 •	15 •	35%
de 15 117 à 16 901 •	20 •	45%
de 16 902 à 18 663 •	30 •	55%
de 18 664 à 20 446 •	50 •	65%

Famille ayant

3 enfants à charge

participation des parents

Montant des revenus de la famille	Frais inscription <100 •	Frais inscription ≥100 •
Inférieurs à 16 003 •	10 •	30%
de 16 004 à 17 788 •	15 •	35%
de 17 789 à 19 560 •	20 •	45%
de 19 561 à 21 345 •	30 •	55%
de 21 346 à 23 118 •	50 •	65%

Famille ayant

4 enfants à charge

participation des parents

Montant des revenus de la famille	Frais inscription <100 •	Frais inscription ≥100 •
Inférieurs à 18 663 •	10 •	30%
de 18 664 à 20 446 •	15 •	35%
de 20 447 à 22 230 •	20 •	45%
de 22 231 à 24 004 •	30 •	55%
de 24 005 à 25 778 •	50 •	65%

3) Maison de retraite

Depuis le Saint-Pairais n° 37 de l'été 2007, le comité de pilotage de la maison de retraite a rencontré 3 fois le cabinet d'architectes Charpentier. Le 12 juin, nous avons indiqué à Mme Charpentier toutes les modifications souhaitées par la municipalité pour un meilleur fonctionnement de la future maison de retraite.

Le 28 août, M^{me} CHARPENTIER nous a présenté son travail qui tenait compte d'une grande partie des modifications demandées. Une discussion très franche et très ouverte à laquelle participait aussi la représentante de la Direction de la Solidarité Départementale et l'inspectrice de la DDASS nous a amenés à préciser certains points de détails qu'il fallait encore améliorer pour le bien être des futurs résidents et de meilleures conditions de travail des salariés.

Le 11 septembre, au cours de la 3^e réunion, Mme CHARPENTIER nous a apporté un projet qui nous satisfaisait et qui nous permettait d'envisager que l'avant projet sommaire soit présenté le 23 octobre.

Ce 23 octobre, M^{me} CHARPENTIER nous a présenté non seulement les plans des locaux mais aussi les façades des bâtiments réalisées en tenant compte des derniers plans. Elle était accompagnée de 2 membres du bureau d'études qui nous ont commenté des documents présentant pour l'un le chauffage, les ventilations et la plomberie sanitaire et pour l'autre les installations électriques, les alarmes, les câblages pour la télévision et l'informatique. L'avant projet définitif nous sera présenté le 18 décembre et le permis de construire devrait être déposé en janvier.

Le conseil municipal du lundi 22 octobre a donné son accord à la nouvelle estimation de travaux pour un montant de 5 659 210 • hors taxes et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre comprenant la mission EXE pour un montant de 599 721 • hors taxes.

4) L'épicerie sociale

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS), depuis septembre 1999, a ouvert 766 avenue des Matignon à Granville, une épicerie sociale qui apporte aux personnes seules et aux familles du canton ayant de faibles revenus une aide alimentaire pendant toute l'année. Les assistantes sociales ou les CCAS étudient le dossier des personnes qui souhaitent en bénéficier et déterminent chaque mois le montant de l'aide apportée. Chaque bénéficiaire avec l'aide des bénévoles et des salariés peut se procurer des produits variés et de qualité pour des sommes très modestes allant de 5 % à 30 % de la valeur des denrées. L'épicerie est un lieu où l'accueil des bénéficiaires est particulièrement chaleureux et où ils peuvent aussi participer à des ateliers cuisine ou à des séances d'information en relation avec la consommation.

D'où proviennent les produits proposés par l'épicerie sociale ?

En 2006 :

- de la banque alimentaire : 36 081 kg d'une valeur de 79 966 •.
- du jardin d'insertion de OSE : plus de 3 tonnes de légumes.
- des dons :
 - du magasin Leclerc (d'une valeur de 22 485 •)
 - du magasin Leader Price (d'une valeur de 526 •)
 - divers (particuliers et autres) (d'une valeur de 1 361 •)
- des produits achetés par le SIAS en particulier viande fraîche, produits surgelés, fruits mais aussi épicerie diverse (d'une valeur de 32 104 •).

5) La banque du meuble

La banque du meuble est gérée depuis le 1^{er} avril 2005 par le SIAS qui a aménagé un local au 766 avenue des Matignon à Granville, près de l'épicerie sociale. Le rôle de la banque du meuble est de fournir des meubles à des familles démunies repérées par les CCAS ou par les assistantes sociales de secteur. Les meubles sont donnés à la banque du meuble par des particuliers, des commerçants ou des collectivités. Les familles deviennent bénéficiaires en fonction de leur quotient familial (le même que pour l'épicerie sociale) et participent financièrement pour 5 à 30 % de la valeur estimée des meubles. Le SIAS a embauché en CES puis en CAE un employé qui fait fonctionner le service à l'aide de bénévoles sous la direction de la directrice de l'épicerie sociale.

Les particuliers qui souhaitent offrir des meubles peuvent appeler le 02.33.50.74.40 du mardi matin au vendredi midi. Un véhicule viendra chercher les meubles, sur rendez-vous.

Pour que le service soit encore plus efficace, il a besoin de bénévoles qui sont prêts à offrir un peu de leur temps et éventuellement de leur savoir-faire pour de petites restaurations.

En 2006, 162 familles dont 9 de Saint-Pair-sur-Mer ont bénéficié de l'aide de la banque du meuble. 168 particuliers dont 31 Saint-Pairais ont fait don de leur mobilier, qu'ils soient très sincèrement remerciés.

6) Le portage des repas à domicile

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) du canton de Granville organise depuis le 1er février 2002, avec l'ADMR pour le portage et la cuisine centrale de Granville pour la préparation des repas, un portage de repas à domicile.

Ce service peut livrer de 1 à 7 repas par semaine aux personnes âgées de 65 ans ou plus ou handicapées sans condition de ressources. Le prix du repas qui comporte aussi le potage pour le soir est de 7,82 • et de 8,23 • à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer peut apporter une aide financière aux personnes ayant de faibles revenus.

Ce service est un bon moyen pour les personnes âgées ou handicapées de rester le plus longtemps possible à domicile. Les repas complets et équilibrés permettent aux bénéficiaires de mieux se nourrir et donc de rester en meilleure santé.

Pour en bénéficier, vous pouvez soit vous adresser à la mairie, soit appeler Albert NOURY au 06.84.77.68.97 qui ira chez vous remplir le dossier, soit appeler Muriel LEBACQUER qui est chargée du portage au 06.30.80.21.52.

7) Opération Programmée de l'Amélioration l'Habitat (OPAH)

L'OPAH financée par la communauté de communes du pays granvillais a duré 3 ans et s'est terminée le 17 septembre 2007. Devant le succès de cette opération qui a atteint tous ses objectifs, la CCPG a décidé de continuer à travailler avec l'ARIM pour une permanence habitat pendant 8 mois jusqu'à la fin mai 2008, en particulier pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées. En effet, monter un dossier qui permette de bénéficier de l'aide de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) est assez complexe pour un non initié. Pendant ces 8 mois, Madame GOFFINET continuera d'être à votre disposition 2 fois par mois pour préparer vos dossiers. Pour prendre contact avec elle, il faut appeler le 06.88.24.51.25.

Je rappelle qu'en fonction de vos revenus pour l'aménagement d'une salle de bain, l'aide financière de l'ANAH peut aller jusqu'à 70 % si le montant des travaux ne dépassent pas 8 000 • et pour le remplacement de vieilles fenêtres par des fenêtres à double vitrage et munies de volets roulants électriques l'aide peut être de 40 %.

Bien entendu, en plus de l'aide de l'ANAH vous pouvez aussi bénéficier de l'aide de vos caisses de retraite et du Conseil Général.

En tant que correspondant local du secteur d'action gérontologique du pays granvillais, je suis toujours à votre disposition pour compléter votre information.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël et je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2008.

Albert NOURY,
Conseiller Municipal
Président du SIAS

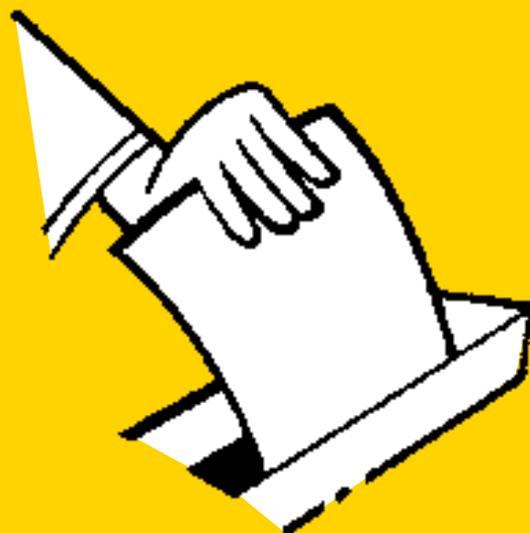


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avis aux ÉLECTEURS

**Déplacement du bureau
de vote n° 2 de Kairon
En raison des élections
municipales et cantonales
fixées les 9 et 16 mars 2008,
les électeurs votant
habituellement à l'ancienne
école de Kairon sont invités à
aller voter à la salle de la
Faisanderie,
rue de la Faisanderie.
Les cartes électorales établies
en 2007, pour 3 ans,
restent valables.**



Urbanisme



www.saintpairsurmer.com

☛ vie municipale

☛ urbanisme

☛ plan local d'urbanisme

L'urbanisme est en évolution permanente. En effet, une nouvelle réforme du Code de l'Urbanisme est applicable depuis le 1er Octobre 2007 demandant quotidiennement d'apporter des modifications au traitement des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Jusqu'au 1^{er} Octobre 2007, on pouvait dénombrer pas moins de onze régimes d'autorisation et cinq types de déclaration. Ceux-ci ont été remplacés par trois permis (permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) et une déclaration préalable.

Madame Chatel et moi-même sommes à votre disposition pour vous informer sur les conditions d'application de cette réforme et répondre, dans la mesure du possible, aux interrogations que vous pose son application.

Bien entendu, les régimes certificats d'urbanisme, renseignements d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner sont maintenus.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Depuis le 29 Juin 2007, le PLU de Saint Pair sur Mer est applicable. Ce document est consultable en Mairie aux heures d'ouverture et sur le site Internet depuis le 4 Juillet 2007.

ZONE ARTISANALE de KAIRON-BOURG :

Lotissement de la Tonnerie

La première tranche du lotissement est achevée en ce qui concerne les travaux de viabilité de la première phase. Le service instructeur de la commune procède à l'établissement du certificat administratif autorisant la vente des lots de cette première tranche et la délivrance des autorisations de construire.

Parallèlement, le maître d'ouvrage a engagé des négociations pour l'acquisition d'une partie de terrain en vue d'y implanter le bassin d'orage Sud.

Une nouvelle demande de modification de lotir est en projet devant permettre la division du dernier lot (5 000 mètres carrés) en trois parcelles distinctes. Une fois terminée, cette opération comportera 10 lots.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ :

ZAC multi sites

Comme indiqué dans le précédent bulletin, la commune a décidé de retenir la zone d'aménagement concerté (ZAC) comme mode opératoire de l'opération après approbation du PLU.

DL PUBLICITE
Enseignes

Véhicules
Panneaux - Banderoles
Chevalets trottoir - Ens. Lumineuses
Néons - Gravage - Fraisage
Sérigraphie - Imp. textile
Fresques

S.A.R.L. **D. LECHAPELAIN**

Z.A. du Croissant - 50380 ST-PAIR/MER Tél. 02 33 50 61 36 - Fax 02 33 50 00 97

DL services

PHOTOCOPIES Couleurs - Noir & Blanc
PLASTIFICATION - RELIURES

Les bureaux d'études retenus, pilotés par le bureau ARDISSA de Caen ont effectué et présenté au comité de pilotage constitué, la phase «diagnostic» de l'étude pré opérationnelle.

Cet examen a porté sur tous les secteurs à urbaniser à court et long terme sur le territoire de la commune de Saint Pair sur Mer. Actuellement la réflexion porte sur la programmation de toutes ces zones en recherchant la procédure de création la mieux adaptée. Pour chaque site un scénario opérationnel sera établi. Bien entendu, une concertation sera faite avec la population saint pairaise. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

L'URBANISME AU QUOTIDIEN

Comme déjà indiqué, la dernière réforme de l'urbanisme a considérablement modifié les autorisations d'occupation du sol. Un temps d'adaptation et de compréhension est indispensable afin de bien assimiler les tenants et les aboutissants de cette très importante réforme.

L'activité de la cellule de l'urbanisme est toujours aussi intense. En 2007, les affaires traitées jusqu'à mi-October de cette année peuvent se résumer comme suit :

➤ déclaration de travaux (D.T.)	83
➤ déclaration préalable (DP)	06
➤ permis de démolir (PD)	03
➤ certificat d'urbanisme (CU)	23
➤ permis d'aménager (PA)	03
➤ permis de construire (PC)	80
➤ renseignements d'urbanisme (RU)	112
➤ déclarations d'intention d'aliéner (DIA)	75

Tout projet de construction doit répondre à des réglementations d'urbanisme et d'environnement. Il vous est donc conseillé de prendre contact avec moi-même ou Madame Chatel pour bien connaître les procédures à mettre en place.

A ce propos, je vous rappelle qu'il existe un organisme à l'échelon départemental susceptible de vous apporter aide et conseil. En effet, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), basé à Saint Lô a mis en place un service de conseil architectural gratuit destiné aux particuliers. Il assure une fois par mois (le Mardi de 9 h à 12 h) une permanence au siège de la Communauté de communes du pays granvillais à Granville.

Vous pouvez vous rapprocher du C.A.U.E.
(tel : 02 33 77 20 77) pour fixer un rendez vous.

J'adresse à nouveau un remerciement sincère aux membres de la commission pour leur participation aux réunions d'examen des dossiers.

Je pense plus particulièrement à Mesdames Gaté, Lefèvre, Normand, Batelier et Messieurs Hue et Lemoigne. Ce même merci s'adresse à Madame Chatel, responsable de l'urbanisme, qui se joint à nous pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

René SOMAINI
Adjoint à l'urbanisme

SAINT-PAIR OPTIQUE



la 2^e
paire
OFFERTE

Jean Bouchaudon

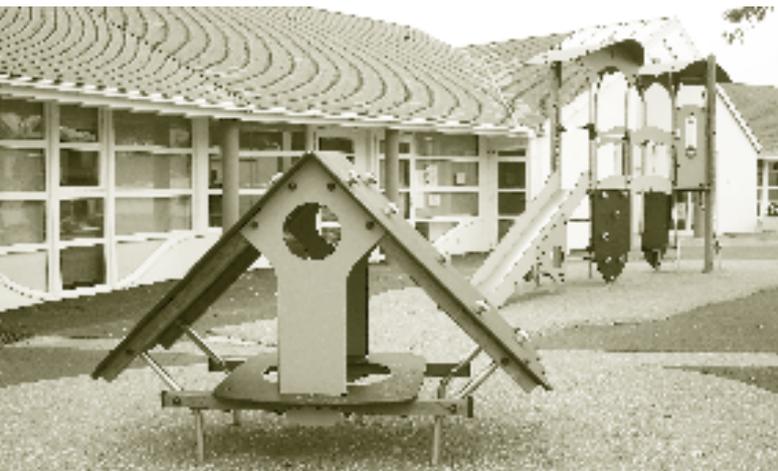
32, rue de la Mairie

50380 SAINT-PAIR-SUR-MER 02 33 49 22 22



affaires scolaires et péri-scolaires

Un trimestre scolaire sera passé lorsque vous lirez ces quelques lignes. Les enfants seront déjà bien habitués aux nouvelles maîtresses : M^{me} Balanant en Élémentaire, M^{mes} Gourreau et Bouquet (à mi-temps en Maternelle). D'autres changements sont prévus pour la rentrée scolaire prochaine puisque M^{mes} Gringore et Roche partiront à la retraite en Juillet 2008. L'école élémentaire compte cette année 208 élèves, l'école maternelle : 124.



L'école maternelle a été gâtée cet été avec l'installation de deux structures de jeux dans la cour des plus petits. C'est un « cadeau » de l'Association La Récré et de la Mairie qui ont uni leurs efforts financiers pour que nos bambins se distraient tout en améliorant leurs aptitudes physiques et mentales : apprendre à grimper, coordonner ses gestes, vaincre sa peur, organiser ses déplacements, inventer des jeux. Le sol, couleur « prairie » pour faire joli, amortit les chutes, permet aux enfants de jouer en toute sécurité.

Le jardin pédagogique que vous avez peut-être entrevu en jetant un coup d'œil au-dessus de la barrière rue Mallais, va maintenant « hiberner ». Il se réveillera au printemps avec l'intervention du soleil et des petites mains vertes.

Maintenant nous allons rentrer dans les classes et voir ce qui s'y passe.

A l'école maternelle, la littérature jeunesse, les contes traditionnels font l'objet d'un projet pédagogique très élaboré.

Dans le domaine artistique, le Service culturel de la commune a pris en charge l'intervention en arts plastiques de J.P. Faurie, artiste dont les œuvres ont été exposées à la Chapelle St-Anne et qui semble ravi de travailler avec les enfants. Nul doute que des œuvres de qualité naîtront de cette collaboration.

Le projet d'école, en Élémentaire, est basé sur la prévention routière. Les plus jeunes (CP, CE 1) vont découvrir les dangers de la route, le rôle des panneaux de signalisation.

A partir du CE2, Monsieur « Prévention routière » de la brigade de Granville, interviendra en collaboration avec nos policiers municipaux, dans chaque classe, pour des séances théoriques et pratiques, à pied ou à vélo. Pour que l'impact soit plus fort, les enfants partici-



peront, au mois de mai, à une mise en application grandeur nature dans un quartier de Granville, placé pour la circonstance sous haute surveillance policière afin que la sécurité soit parfaitement assurée.

Trois classes de CM1 et CM2 ont un projet théâtre avec Espace-théâtre, un atelier propice à l'épanouissement des enfants.

Une classe de CM1 va découvrir l'écocitoyenneté dans la forêt de La Lucerne avec l'association Avril.

Pour terminer dans ce domaine, je vous fais part des ateliers-décloisonnements, mis en place après les vacances de la Toussaint.

Chaque vendredi après-midi, pendant une heure, les enfants choisiront entre divers ateliers (je vous fais grâce de l'organisation qui incombe aux enseignants !!) : danse, chorale, poésie, jonglage, sports collectifs, arts plastiques, informatique, travail manuel. J'espère ne rien avoir oublié !



Je parlerai encore d'ateliers avec nos 4 animateurs qui, sur le temps de midi, pour ouvrir l'appétit ou faire la digestion, proposent aux enfants de la cantine différents sports, des jeux traditionnels, des jeux de société, des livres.

A propos de cantine tout ira bien si notre aide-cuisinière retrouvait la santé avec l'usage de son épaule et si elle reprenait rapidement sa place comme elle le souhaite.

Le Centre de loisirs a bien fonctionné cet été avec plusieurs moniteurs stagiaires. Maintenant il a repris ses activités avec le personnel permanent dont Franck est le directeur et qui va lui-même vous parler du CLSH.

Joyeux Noël, bonne année et bonne santé à tous.

Edith Tourmente

Adjointe aux affaires scolaire et péri-scolaires

Sports jeunesse et vie associative

Les activités « Jeunesse »

Lorsque les vacances arrivent, la même préoccupation habite les parents : « Quelles activités de loisirs vont motiver les enfants ? ». Conscients d'un besoin grandissant dans ce domaine, nous avons imaginé en 2001 de proposer des activités à la carte à destination des enfants et des adolescents à chaque période de vacances scolaires.

Pour l'encadrement de ces activités municipales, nous voulions recruter des animateurs diplômés capables de proposer un programme souhaité par les jeunes afin qu'ils y adhèrent pleinement. Notre choix de recrutement s'est donc porté successivement sur Cédric Dujardin puis sur Sébastien Perrier.

Pendant cet été 2007, nos deux « célèbres » animateurs ont accueilli un nombre de participants encore en augmentation. Ce sont en effet plus de 100 jeunes de 6 à 9 ans qui ont participé aux activités de Sébastien et plus de 120 pré-ados et adolescents de 10 à 15 ans à qui Cédric a proposé des animations en juillet et août. Grâce aux qualités professionnelles et à l'inventivité de nos deux employés, nous proposons désormais une offre qui répond vraiment à la demande des jeunes St Pairais mais aussi des vacanciers bien souvent accueillis chez leurs grands parents.

La vie associative

Délégué de Mr le Maire auprès des associations, j'ai la fonction mais surtout le plaisir de rencontrer de nombreux St Pairais



D'après vous, lequel est Sébastien ?

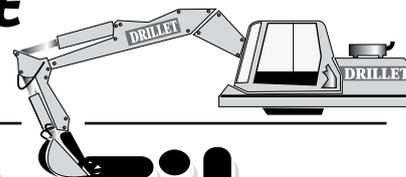
investis dans la vie locale. Notre commune a la chance de posséder plus de trente associations dans des domaines très variés. Beaucoup de bénévoles oeuvrent quotidiennement en leur sein et permettent ainsi de créer des liens entre les habitants de notre commune tout en pratiquant leur passion.

Je tenais à remercier sincèrement toutes ces personnes pour la qualité de leur accueil dans les nombreuses rencontres ou manifestations auxquelles elles m'ont convié. Grâce à leur investissement quotidien, les bénévoles associatifs contribuent très largement au « Bien vivre à St Pair ».

Joyeuses fêtes de Noël et meilleurs vœux pour l'année 2008

Bertrand SORRE,
délégué aux Sports, à la Jeunesse et à la Vie Associative

Entreprise de Maçonnerie - Bâtiment Terrassement Assainissement



DRILLET et Fils

SARL au capital de 100.000 F

Tél. 02 33 50 63 62

Fax 02 33 50 00 65

Siège Social : "La Chanterie" - Kairon

B.P. 34 - 50380 St-Pair-sur-Mer

Centre de loisirs



Aménagement du jardin aquatique.

Le centre de loisirs de la commune est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, tous les mercredis jusqu'au 2 juillet 2008 (sauf les « mercredis scolaires travaillés »), les petites vacances (du 29 octobre au 7 novembre 2007 ; du 18 au 29 février 2008 ; du 14 au 25 avril 2008) et les vacances d'été (du 7 juillet au 22 août 2008), soit 86 jours d'ouverture.

La capacité d'accueil est de 40 enfants maximum par jour d'ouverture (60 lors du séjour été). Les enfants doivent être inscrits au préalable auprès du directeur.



Jeu de piste.

Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les horaires d'accueil.

L'équipe des trois permanents (Emmanuelle, Sylvie et Franck) est complétée par Annick ou Mari-Annick le mercredi, mais aussi, lors des petites vacances scolaires, par des animateurs stagiaires qui doivent faire leur stage pratique afin de poursuivre

leur cursus de formation au B.A.F.A.

Un projet de séjour à la neige est en cours de réalisation avec l'étroite collaboration du centre de loisirs de Donville les Bains, du 12 au 19 avril 2008.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le centre de loisirs, ou téléphoner au 02.33.50.66.35 ou au 06.07.73.42.29.



Préparation du mini-camp (été 2007).

Une journée **type** au centre

7 h 30 – 9 h 30 : accueil des enfants
sous forme de garderie.

9 h 30 – 11 h 45 : activités.

11 h 45 – 12 h 15 : accueil ou départ des enfants.

12 h 15 – 13 h 30 : repas.

13 h 30 – 14 h 00 : accueil ou départ des enfants.

14 h 00 – 16 h 30 : activités.

16 h 30 – 18 h 30 : départ échelonné des enfants

Le B.A.F.A.

(Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur),

qu'est-ce que c'est ?

C'est une formation en 3 étapes, sur 30 mois maximum :

8 jours de formation générale (connaissance de l'enfant, découverte de techniques et de jeux, le travail en équipe, le projet pédagogique, ...)

14 jours d'expérience pratique (effectué dans un centre de loisirs ou de vacances) et enfin 6 à 8 jours d'approfondissement ou de qualification dans un domaine spécialisé de l'animation (voile, canoë-kayak, ...)

Pour entrer dans cette formation, il faut avoir au moins 17 ans le premier jour du stage de formation générale.

Grâce à l'acquisition de ces compétences techniques et relationnelles, ce brevet d'aptitude constitue une première étape vers les métiers de l'animation. En effet, c'est un engagement éducatif et social important qui permet d'exercer ses premières responsabilités d'adulte auprès des jeunes.



Temps libre (été 2007).



Spectacle improvisé.

Marie-Line BOUCHAUD

Assistance administrative à domicile
Secrétaire - Écrivain Public

Agrément n° 2006-2.50.02 délivré pour une assistance administrative à domicile à destination des particuliers



- Livret d'accueil avec prestations proposées et tarifs, à votre disposition, pour des interventions ponctuelles ou régulières.
- Réduction d'impôt de 50% des sommes versées.

PARTICULIERS

ENTREPRISES

Tél./Fax : 02 33 90 81 48 ou 06 08 63 70 86

E-mail : MARIE-LINE.BOUCHAUD@wanadoo.fr

131, rue du Grand Large - Lotissement Les Trois Croix

50380 SAINT-PAIR-SUR-MER

MOBILITÉ

DISPONIBILITÉ

DISCRÉTION

environnement et développement durable

St-Pair-sur-Mer

Ville
Fleurie



Le jury du concours départemental 2007 des villes fleuries a décerné les prix suivants :

- Maisons avec jardin :
1^{er} prix : M. Daniel LEGRAND, rte du Guigeois
- Façades de maisons :
2^e prix : M^{me} Marie-Claire FONTAINE, le Croissant
- Campings, 1^{er} prix : M. N. Potier de la Varde, Lezeaux
- Offices de Tourisme : 1^{er} prix : O.T. de Saint-Pair
- Villes fleuries (catégorie 2500 à 5000 hab.) :
1^{er} prix : ville de Saint-Pair

Et surtout, le jury régional a attribué à la ville de Saint-Pair, sa première fleur, qui permet à la commune d'obtenir le label « Ville Fleurie », qui sera matérialisé par une signalétique spécifique aux entrées de ville. Bravo et merci à toutes celles, tous ceux qui ont contribué à ce succès.

Philippe VALLERY,
Délégué à l'environnement et au développement durable

Thomas LOUVIGNY

éducateur canin professionnel

diplômé d'État

- ÉDUCATION CANINE
- AGILITY
- PROMENADE
- VENTE D'ACCESSOIRES (laissez, jouets, livres...)

du lundi au samedi de 9 h. à 20 h., sur rendez-vous

Tél./Fax 02 33 59 47 41 - Portable 06 87 71 17 37

E-mail : thomas.louvigny@neuf.fr

Bureau : 758 rte de la Bruyère 50380 Saint-Pair-su-Mer

LA PAUSE CANINE



Dès 1995, le Conseil Général de la Manche, s'est engagé dans une politique ambitieuse en matière de technologie de l'information et de la communication. Et c'est en l'an 2000, après avoir constaté une insuffisance d'offres d'accès à l'internet rapide sur le territoire que le Département a décidé de créer sa propre infrastructure de télécommunication haut débit, le Backbone Universal de Services (le B.U.S).

D'après les économistes, l'Intercommunalité est le niveau minimum pour prendre en charge les questions liées aux réseaux, à l'internet ou à la téléphonie mobile, en concertation avec le niveau départemental et régional.

Et c'est à l'initiative du Conseil Général qu'a été créé en juin 2004, le Syndicat Manche Numérique qui regroupe en totalité les communautés de communes, et communes de la Manche, ainsi que la communauté urbaine de Cherbourg et le Conseil Général de la Manche autour de la compétence « aménagement numérique du territoire ».

Manche Numérique dispose ainsi d'une autre compétence baptisée « assistance à l'informatique de Gestion » qui consiste à accompagner les Collectivités dans leur utilisation des logiciels de gestion administrative et comptable, offrant aussi une assistance téléphonique, une expertise technique, formation, veille technologique et réglementaire.

S'agissant de l'aménagement numérique du territoire, Manche Numérique a, notamment, signé une convention de délégation de Service Public avec les objectifs suivants :

Développement complémentaire de 250 kms de réseaux optiques portant à 950 kms la taille du réseau manchois et permettant de raccorder de nombreuses entreprises et sites publics.

Dégrouper 100% des centraux téléphoniques.

Couverture totale du territoire.

Aujourd'hui à l'exception de quelques « zones blanches » en voie de résorption, le département de la Manche a atteint un niveau de couverture inégalé en France en solution haut débit 2 M bits/s ou plus. Et ceci grâce à la fibre optique (technologie la plus puissante, fiable et pérenne), aux technologies filaires et sans fil, (ADSL, WIFI Max) ces dernières étant massivement répandues dans notre département.

Et pour demain ?

La demande d'augmentation des débits de la part des entreprises et foyers manchois semble inéluctable. Elle suit une progression constatée depuis de nombreuses années. Dans cette optique, Manche Numérique tirant partie des énormes progrès technologiques prévisibles, entend continuer à développer dans la Manche un haut débit, voire un très haut débit durable.

L'ambition de Manche Numérique est aussi de faire entrer pleinement la Manche dans la société de l'information. C'est

un challenge qui pourrait résumer l'action de Manche Numérique sur le DEVELOPPEMENT DES USAGES suivant quatre axes :

- la participation à l'aménagement numérique du territoire. Il s'agit pour cet axe de projets intégrant ou participant à la diffusion des TIC (Technique Informatique et Communication) via une offre de proximité où à la mise en place d'équipements structurant.



- La participation au développement économique du territoire. Il s'agit de soutenir les initiatives qui contribuent à renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, l'emploi est plus largement la croissance locale.

- L'intégration de la Manche dans la société de l'information. Il s'agit d'initiatives permettant l'existence et l'épanouissement d'offres de services TIC, leur diffusion et leur appropriation dans tous les domaines : service aux familles et enfants scolarisés (démarches avec 3 établissements scolaires) diffusion et appropriation des usages TIC (club) promotion de la démocratie de proximité et de la citoyenneté (plus grande participation des citoyens à la vie locale).

- La modernisation et le développement de l'administration
Pour cet axe, Manche Numérique s'est fixé plusieurs objectifs :

- promouvoir l'usage des téléservices auprès des citoyens
- accompagner les collectivités locales dans la mise en place

PLAN COLLECTIVITÉ LOCALE ÉLECTRONIQUE

de téléservices et de téléprocédures

- accompagner les collectivités dans la création de sites internet citoyens
- sensibiliser les collectivités locales pour qu'elles répondent aux obligations légales concernant l'accessibilité des sites internet aux personnes handicapées.
- Jouer un rôle de coordination des différentes actions menées par les collectivités afin de favoriser le partage des



*Au premier plan,
Laurence VARIN
et Jérôme LELANDAIS,
présentant la CLÉ.*

expériences et la reproductibilité des projets.

Pour ce dernier axe et très concrètement, Manche Numérique participe de plusieurs manières au développement de l'administration par :

- 1/ la promotion de téléservices dans les EPN,
- 2/ l'accompagnement dans la création de site internet,
- 3/ la dématérialisation des échanges entre collectivités et service du contrôle de légalité,
- 4/ le PLAN COLLECTIVITE LOCALE ELECTRONIQUE (Plan CLE)

LE PLAN CLE :

En 2006, afin de donner plus de lisibilité aux actions déjà menées ou à venir en faveur des collectivités manchoises en matière de développement des usages numériques, le Syndicat Manche Numérique a décidé de proposer un plan d'accompagnement au développement des usages de l'Internet à destination des collectivités, baptisé : PLAN COLLECTIVITE LOCALE

ELECTRONIQUE.

Pour la mise en œuvre de ce plan, les objectifs fournis sont les suivants :

- intégration d'un ou plusieurs projets en cours conduit par Manche Numérique (espaces publics numériques, visioquichets, service public local, etc ...)
- promotion et soutien de réalisations innovantes dans le développement numérique se rapportant à l'un ou plusieurs des quatre points ci-dessous
- aide à l'incubation de projets par les Collectivités par des actions d'ingénierie d'accompagnement et d'aide à la réalisation.

Ainsi, le « PLAN CLE » correspond à la fois à un appel à candidatures, à un appel à projets et un appel à initiatives qui constituent chacun un axe de ce plan d'accompagnement. Il a donc pour but de valoriser les collectivités manchoises impliquées dans une démarche numérique, en apportant une sorte de marque de confiance aux projets.

A ce jour, sur 2006 et 2007, 14 collectivités manchoises ont été labellisées par Manche Numérique, et nous sommes fiers à Saint Pair sur Mer de faire partie de ces collectivités. Le diplôme nous a été remis très récemment, le 29 septembre dernier à Saint Pierre Eglise, au cours de l'assemblée générale de l'association des Maires du département de la Manche par le Président Gilles Quinquenel de Manche Numérique, que nous remercions chaleureusement..

Ainsi, il nous a été attribué une clé pour notre site internet communal.

Certes, beaucoup d'efforts restent à faire pour nous impliquer totalement dans le développement de notre administration électronique, mais, cette reconnaissance est très importante et nous encourage pour poursuivre dans cette direction.

Nous pouvons remercier Laurence Varin et Jérôme Lelandais du Service Culturel, grâce auxquels notre site existe et qui ont le redoutable tâche de le développer, le faire vivre et d'en assurer l'animation. Nous avançons avec l'espoir, et pourquoi pas, de 2 ou 3 clés dans le futur...

Soyez en tout les cas convaincu qu'une aire nouvelle est ouverte en matière d'administration électronique et qu'il n'est pas question pour une commune aussi dynamique que Saint Pair sur Mer de rester au bord du chemin, alors que dans ce domaine le monde change très rapidement avec des attentes de plus en plus pressantes en matière d'information et de communication.

Michel Davy
*Adjoint Vie Culturelle
et Communication*

Guy Lequin,
*Délégué Manche Numérique
pour la Communauté
de Communes*

SIVOM "baie de Scissy"

Notre syndicat a compétence en assainissement

**[collecte et traitement des eaux usées]
sur les communes de Carolles
Jullouville et Saint Pair sur mer**

En 1998, les collectivités concernées ont voté un schéma directeur d'assainissement qui déterminait les zones assainies collectivement et celles qui le seraient de manière autonome. Le syndicat ayant en charge la mise en œuvre de ce schéma directeur qui représentait environ 50 kilomètres de canalisations et 2 500 habitations à desservir.

Face au volume des eaux qui seraient à traiter, la police des eaux et la D.D.A.S. ont refusés l'extension de notre usine de traitement. La recherche d'une solution de remplacement a été longue. Il a fallu négocier et réaliser le transfert de nos eaux usées vers Granville, participer à la construction de l'usine de traitement « Goélane », qui aujourd'hui traite les eaux usées que collectent les communes depuis Carolles jusqu'à Bréville.

En 2001 nous avons négocié, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un contrat d'agglomération, signé en février 2002, qui devait nous garantir le financement de tous ces travaux de collecte, estimés à 12 000 000 d'euros, de l'époque, à réaliser sur une période de 5 ans.

Il faut savoir que ces travaux ne pouvaient être réalisés sans un financement extérieur et que nos financeurs étaient l'Agence de

l'Eau pour 40 %, le Conseil Général pour 15 % et le Conseil régional pour 10 %.

Aujourd'hui nous avons posé environ 35 kilomètres de canalisations et donné la possibilité de se raccorder au réseau collectif à 2 000 foyers.

Cela veut dire qu'actuellement les parties agglomérées de nos trois communes, sauf quelques maisons sur Carolles, sont raccordables à l'assainissement collectif. En ce qui concerne les gros villages prévus dans le Schéma directeur seul les villages de Groussey ; Lezeaux et les Merais sont desservis collectivement, les autres sont dans l'attente des décisions à venir.

Depuis le 1er janvier 2007, le Conseil Général réserve ses subventions aux communes de moins de 2 000 habitants ; le Conseil Régional n'offre plus de subventions, pour l'assainissement, aux communes littorales et l'Agence de l'Eau oriente les siennes vers la protection de la ressource en eau potable.

Actuellement, il reste 10 gros villages, prévus dans le schéma directeur d'assainissement, à desservir. Sans subventions prévisibles, il est impossible d'engager les travaux, nécessaires à leur raccordement, dont le coût ne serait financé que par les abonnés.

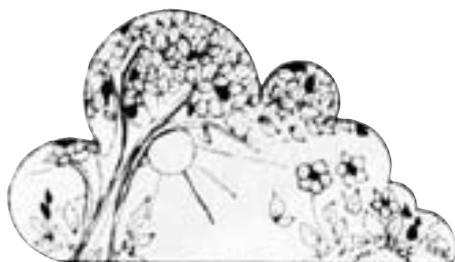
J'ai le regret de vous quitter avec cette note pessimiste et je veux espérer que demain sera un jour meilleur.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Gustave Allain

YANNICK DAVID

Entretien d'espaces verts



TONTES - ÉLAGAGE - ABATTAGE

TAILLE DES HAIES

CRÉATION DE PARCS

50380 Saint-Pair-sur-Mer - Tél. 02 33 90 62 61

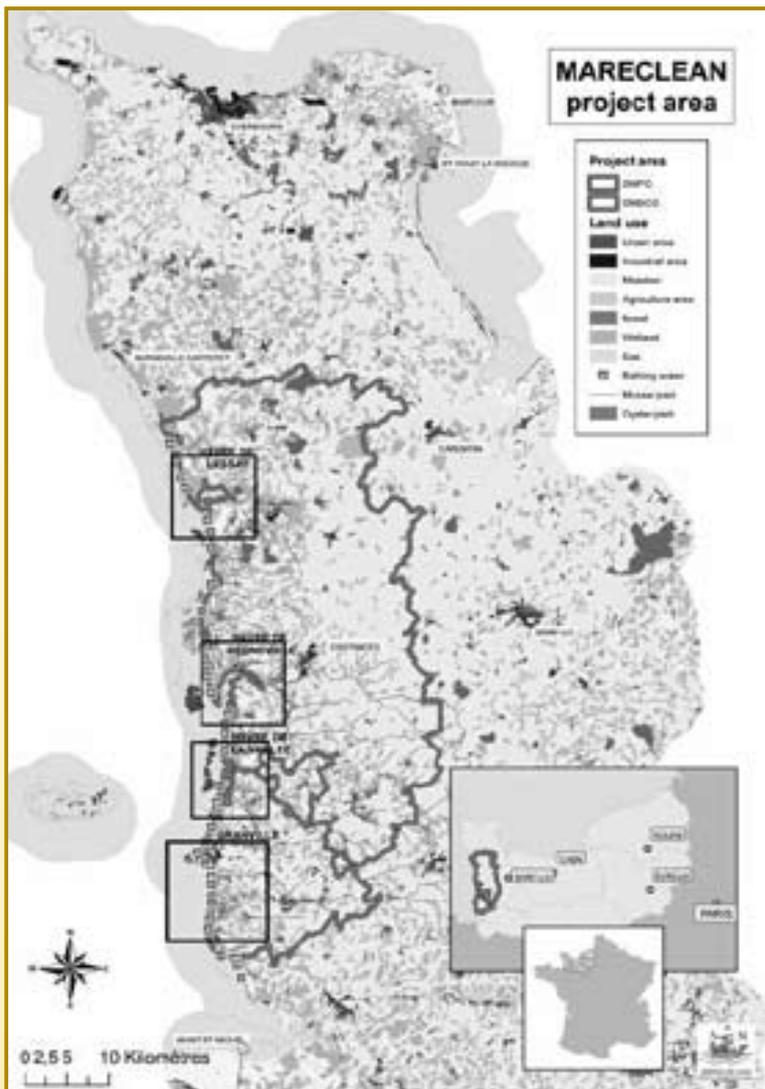
Le projet MARECLEAN porté par le Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais veut relever le défi de l'amélioration de la qualité des eaux littorales. Dans un contexte de protection sanitaire de plus en plus accrue. La bonne qualité des eaux devient en effet indispensable pour pouvoir maintenir la baignade, la conchyliculture et la pêche à pied.

Dans la baie de Granville-Jullouville, la qualité s'est considérablement améliorée, grâce aux efforts conséquents qui ont été entrepris au cours des dernières années. Par temps sec, les eaux littorales présentent une très bonne qualité. En revanche, des pollutions peuvent encore être observées par temps de pluie.

Le projet MARECLEAN a été élaboré avec pour objectif de résoudre ces problèmes de pollution par temps de pluie.

MARECLEAN

pour une
amélioration
de la qualité
des eaux
littorales



Mot des présidents

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Baie de Scissy et le SMAAG ont engagé, au travers de la construction d'une nouvelle station d'épuration, de la sécurisation des postes de refoulement et de l'extension des réseaux, de nombreux travaux d'assainissement.

Ces investissements ont indéniablement permis d'améliorer la qualité des eaux littorales.

Toutefois, avec le durcissement des Directives Européennes, l'effort qui a, d'ores et déjà été consenti, ne suffit plus. Le niveau d'exigence toujours plus élevé impose aux collectivités d'aller encore plus loin. Mareclean devra nous permettre de répondre à ces nouvelles exigences. En cela, ce projet s'inscrit totalement dans la continuité des actions qui ont, d'ores et déjà, été menées par nos 2 syndicats.

Les enjeux sanitaires liés à la qualité des eaux littorales concernent une large frange de la Côte ouest du Cotentin. Voilà pourquoi le Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (SMBCG) et le Syndicat Mixte du Pays de Coutances (SMPC) ont décidé de s'engager dans une démarche commune qui permette dans un contexte de durcissement des exigences sanitaires, de maintenir la pratique des usages sur leur frange littorale. C'est ainsi qu'est né le projet MARECLEAN.

Le territoire de MARECLEAN (cf. carte ci-contre) représente à lui seul 30% des espaces de baignade bas normands (38 plages sur 130) et, pas moins de 15 zones conchylicoles, sur lesquelles s'exercent des activités professionnelles (ostréiculture et conchyliculture) et de loisirs (pêche à pied).

MARECLEAN

comprendre les phénomènes de pollution pour mieux les combattre

Pour combattre, prévenir et anticiper la pollution, il est indispensable de déterminer ses origines, de la quantifier, notamment par temps de pluie et de connaître son devenir en mer. MARECLEAN s'attachera à répondre à ces questions.

Tout ce travail permettra de déterminer le ou les contributeurs (fleuve côtier ou canalisation d'eaux pluviales) qui font peser une menace sur la pratique des usages. Cette identification des parts de responsabilités sera indispensable pour fixer les priorités d'intervention de l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, sur la base des résultats obtenus, les collectivités seront par exemple, en mesure d'établir les programmes de travaux d'assainissement qui s'avèreront encore nécessaires pour les années à venir.

Un partenariat indispensable pour la conduite de ce projet

La compréhension des phénomènes de pollution des eaux littorales suppose de faire appel à des compétences extrêmement variées et très spécifiques. Le SMBCG et le SMPC, ne disposant pas de l'ensemble de ces compétences, ont ainsi décidé de constituer un partenariat. Au total, ce ne sont pas moins de 10 partenaires qui sont engagés dans le projet MARECLEAN. Leur rôle au sein de ce projet est détaillé ci-dessous :

- **METEO France** sera chargé, grâce à un système d'alerte météorologique, de prévenir de l'arrivée des précipitations.

- Deux pôles opérationnels seront chargés de quantifier la pollution amenée en mer. Ces pôles réunissent pour le secteur de la Baie de Granville – Jullouville, le **SMBCG** et **Veolia Eau**, et pour le secteur des havres, le **SMEL** (Syndicat Mixte pour l'équipement du Littoral), le **SMBCG**, le **SMPC** et la **SAUR** (gestionnaire de réseaux local)

- **IRH** (Institut de Recherche en Hydrologie) a, pour principale tâche, d'identifier les origines des pollutions.

- **Ifremer** et **Veolia Environnement** s'intéressent quant à eux à la dispersion de la pollution en mer.

- **TME** (société hollandaise) mesurera l'impact sur l'économie locale (tourisme et conchyliculture) qui résulterait de l'amélioration de la qualité des eaux littorales

- **L'Agence de l'Eau**, outre son rôle de financeur, met à disposition son savoir technique

L'acquisition de données sur la qualité de l'eau, un préalable indispensable

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle au cours de la saison estivale passée, avec la réalisation de campagnes de prélèvements d'eau.

Éléments clés pour mesurer la quantité de pollution, ces campagnes d'analyses ont été menées sur la baie de Granville-Jullouville et sur les 3 havres inscrits à l'intérieur du périmètre du projet (St-Germain sur Ay, Regnéville et la Vanlée)



Les envois quotidiens de prévisions météorologiques par Météo France, ainsi que les échanges avec les prévisionnistes ont permis aux pôles opérationnels mentionnés ci-dessus, de mener les campagnes de prélèvements lors d'événements pluvieux.

Sur la baie de Granville-Jullouville, le SMBCG, avec le renfort du personnel de l'Agence Veolia Eau basée à Granville, a ainsi pu mener 5 campagnes par temps de pluie.

Au cours de chaque campagne, 5 séries de prélèvements ont été réalisées dans les 24 heures suivant l'arrivée des pluies, sur un total de 26 points de suivi parmi lesquels figurent notamment le Thar, la Saigue et les 3 plages de St Pair sur mer.

Sur la baie de Granville-Jullouville, ce sont plus de 600 échantillons d'eau qui ont été prélevés et analysés (eaux de rivières, pluviales, eaux usées, eau de mer).

Les résultats sont aujourd'hui en cours d'exploitation.

Durée du projet : 3 ans (oct. 2006 à oct. 2009)

Montant global de l'étude = 1.569.358 •

- Union Européenne = 783 429 •

- Agence de l'Eau = 140 908 •

- SMBCG = 37 750 •

- Contribution des 10 partenaires = 607 271 •

Affaire à suivre...



Roger Nicault
Président du SMAAG
et du SMBCG



Gustave Allain
Président du SIVOM
de la Baie de Scissy

En écrivant cet article nous ne pouvons pas ne pas penser que c'est le dernier numéro de ce mandat municipal. Mars 2001 - Décembre 2007 soit 6 ans et 9 mois d'exercice de la fonction de Conseillers Municipaux et en ce qui concerne les trois élus de la gauche, 6 ans et 9 mois à porter très souvent, au moins sur les grands choix effectués par la majorité municipale un autre regard, un autre Projet, une autre parole.

Mais avant d'évoquer ce mandat écoulé et surtout l'avenir, permettez nous de revenir sur le dernier numéro du St Pairais. En effet l'éditorial de notre Maire est particulièrement virulent à notre égard et nous souhaitons réagir à ces attaques. Celui-ci fait tout d'abord allusion à une « consigne de vote » qui serait donnée entre les trois élus de Gauche. Notre maire oublie que nous ne sommes que trois élus et nous avons TOUJOURS préparé chaque Conseil Municipal pendant tout ce mandat, pour discuter ensemble du vote que nous allions prendre sur chaque délibération. OUI nous avons toujours été cohérents à trois ensemble et lorsque nos avis pouvaient diverger nous argumentions les uns et les autres pour trouver une position commune à tenir lors du Conseil.

Par ailleurs ce n'est pas parce qu'une proposition recueille 24 voix sur 27 qu'elle est très pertinente. Notre Maire et la Majorité Municipale le savent bien : assez souvent, pendant ces années, cette « unité » de la majorité n'a été qu'une façade qui cachait des avis bien plus partagés qu'il n'y paraissait sur les dossiers présentés.

Sinon pourquoi serions nous en cette fin d'année 2007 en présence de deux listes distinctes issues de cette majorité municipale (hypothèse plus que probable voire certaine au moment de la rédaction de cet article).

Quant à l'action sociale de la majorité, OUI nous confirmons l'absence de politique durant ces 7 années. Et si nous pouvons faire cette affirmation en apportant des éléments concrets (cf dernier ST Pairais n°37) non démentis par le Maire, c'est aussi parce que depuis 7 ans soit au sein du C.C.A.S. soit de la Commission des Affaires Sociales nous avons beaucoup participé certes en nous opposant parfois, mais surtout en questionnant et en apportant des propositions pour dynamiser ces instances.

Au delà du Social, nos propositions dans différentes commissions ou en Conseil Municipal n'ont jamais été ni entendues ni reprises.

DOMMAGE... non pas pour nous mais pour St Pair ! Alors le Maire peut toujours dire que nous n'avons rien proposé...

Mais revenons dans ce dernier numéro du St Pairais à ce mandat municipal sans faire de bilan de celui-ci. En 2001 en siégeant au Conseil Municipal, nous étions fiers d'avoir tenu nos objectifs : Définir un autre Projet, Construire une liste de Gauche, obtenir 30% des suffrages et travailler pour notre Cité ⁽¹⁾.

élus de la gauche plurielle et citoyenne

Certes la liste avait été difficile à constituer avec la parité votée juste avant les élections. Certes nous avons dû faire notre place au sein du Conseil en n'étant jamais dans l'opposition systématique, mais en argumentant sur des possibles différents, surtout après un mandat sans « opposition ». Nous avons réussi cet exercice démocratique en permettant une autre expression, des idées et des projets nouveaux.

Des regrets importants, OUI par exemple :

- N'avoir jamais, malgré les relances régulières, obtenu une place au Conseil Intercommunal (alors que cela aurait dû être une simple et juste mesure)

- Le Projet de la Vigie qui aurait pu et dû être différent

- La non réalisation d'un certain nombre de structures que nous jugions, nous, prioritaires.

Des Satisfactions, OUI également :

- Avoir rencontré des St Pairs et St Pairais pour partager nos idées

- Etre restés fidèles à nos convictions et à nos engagements pris devant les Citoyens

Et maintenant un petit point comme à chaque fois sur les dossiers examinés ces derniers mois.

Lors du conseil du 25 mai pour la première fois nous nous sommes abstenus sur les subventions aux Associations (les années précédentes nous avons toujours voté contre réclamant la définition d'une politique en matière d'attribution de ces subventions). Cette abstention malheureusement ne signifiait pas que cette politique était définie bien au contraire mais des petites avancées étaient repérées. Nous avons voté contre l'extension du bâtiment au stade de football encore une fois compte tenu que ce n'était pas à nos yeux une priorité, les équipements existants étant de très bonne qualité.

Nous avons également voté contre l'achat du terrain pour la Maison de retraite compte tenu de l'emplacement de celle-ci beaucoup trop excentré du centre ville. Nous le répétons la Vigie était un emplacement idéal pour cette structure.

Au mois de septembre 2007 nous avons examiné le projet d'aménagement dit du bord de mer. Les trois élus de gauche ont tout de même regretté que ce projet ne soit pas pensé dans un projet d'ensemble plus conséquent. Ce projet vient trop rapidement comme si il fallait à tout prix terminer le mandat en ayant travaillé et réalisé ce projet.

Comme vous le voyez à chacun des projets conséquents nous

avons une autre approche, et malgré ce qu'on nous a souvent répété cette autre conception des choses est tout à fait respectable.

Et maintenant l'AVENIR ! Depuis l'été dernier les trois élus de la Gauche ont annoncé leur intention de reconstruire une nouvelle liste pour les prochaines élections municipales de mars 2008 (9 et 16 mars 2008 notez bien les dates). Nous avons pour cela invité les Saint Pairais à plusieurs réunions par voie de presse, par diffusion de tracts afin que chacun s'il en avait envie puisse venir partager ses attentes, ses demandes vis à vis de la prochaine municipalité. Cette approche participative est une nécessité pour nous. C'est notre manière de fonctionner !

Plutôt que de composer une liste en premier lieu, pour nous il faut avant tout travailler sur un projet pour qu'à cette occasion des personnes se fédèrent autour de celui ci. C'est le seul moyen de parvenir à une cohérence et à une cohésion d'équipe.

Ainsi depuis déjà plusieurs mois nous travaillons au sein d'un groupe de personnes motivées à l'élaboration d'un nouveau Projet pour St Pair.

La dynamique étant bien lancée nous espérons réussir à constituer cette liste car de notre point de vue il serait dommage de ne pas pouvoir proposer ce nouveau projet, de nouvelles méthodes aux St Pairais. Sachez tout de même qu'il faut

27 Femmes et Hommes (parité obligatoire et c'est bien) engagés dans cet objectif et que la prochaine municipalité devra comporter dans son exécutif autant de Femmes que d'Hommes.

Si vous voulez en savoir plus n'hésitez pas, prenez contact avec l'un de nous, nos coordonnées sont ci-dessous :

Par courrier électronique à l'adresse suivante :

f.heurguier@voila.fr

Danièle BATELIER 02 33 51 12 51

Evelyne WERNET 02 33 50 03 38

François HEURGUIER 02 33 90 65 12

En cette période de fin d'année nous vous adressons à TOUS à vos Familles, nos VŒUX les plus chers pour l'année 2008.

Nous formulons également pour notre Cité les meilleurs vœux de DEVELOPPEMENT !

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEVELOPPEMENT DURABLE

DEVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITE...

1 - En période électorale, je ne me permettrai pas de toucher à l'article de la Gauche Plurielle. Je précise seulement que le pourcentage des suffrages obtenus par la Gauche Plurielle en 2001 n'est pas de 30%, mais de 26,35%.

Jacques OLIVIER.

Claude LEREDDE

**INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES**



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
ÉLECTRICITÉ**



alarmes
anti-effraction & incendie

Dépannage - Entretien
Motorisations Portails
Climatisation

Antennes TV - Satellite
Pompe à chaleur
Aspirateur intégré
Ventilation
Pompage - Irrigation

**Z.A. du Croissant - 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
Tél. 02 33 50 41 96 - Fax 02 33 50 85 25**

ANCIENS COMBATTANTS

Contacteur M. LEMAIRE **02.33.50.35.17**

ASAC (association des commerçants)

M. LEDANOIS, M. GUILLAUMEUX
Fleuriste Anne Freret **02 33 50 26 15**
Charcutier **02 33 50 06 18**

BRIDGE

M. LEGRAND Philippe **02.33.90.73.60**

CAVALIERS DU THAR

Aide les cavaliers du centre équestre de St Pair à pratiquer l'équitation sportive de compétition ou de loisirs
Centre Equestre **02.33.51.21.80**

CLUB ACCUEIL ET SERVICE

S'adresse à tous les retraités et pré-retraités. Tous les mardis et vendredis à 14 h 30 à la Salle du Moulin (près de l'église)
Contacteur M. RAYMOND **02.33.50.19.19**

COMITÉ DE JUMELAGE

Favoriser et organiser rencontres, séjours et échanges entre villes jumelées (HOUFFALIZE).
Contacteur M^{me} GODEFROY Marie-Thérèse **02.33.61.04.79**

DÉFENSE CONTRE LA MER

Jean LEMOIGNE - Nicole MAISON Mairie **02.33.50.06.50**

E.S.P.A.C.E.

Equipe Saint Pairaise Athlétique, Pédestre, Équestre et Cyclotouristique. Contacteur M. VIVIER **02.33.90.66.73**

ESPACE THÉÂTRE

Cours le mercredi et le jeudi de 20 h 00 à 23 h. à la salle Polyvalente (près du Casino)
Contacteur Christian BAUDIER **02.33.91.65.90**

ESPERANZA

Animation de soirée... Cours d'accordéon
Contacteur M^{me} MARGUERITTE **02.33.90.46.43**
M^{me} BLIN **02.33.61.80.73**

KAIRON AMITIÉ

M^{me} Delamare Marie-Louise **02.33.50.58.12**

MUSIQUE A SAINT PAIR

Association créée pour la restauration de l'orgue de l'église de Saint Pair. Organisation de concerts à l'église.
Contacteur M. DAVY Mairie de St Pair **02.33.50.06.50**

OFFICE DE TOURISME

Participe à l'animation et à la promotion touristique de Saint Pair sur Mer **02.33.50.52.77**

PACK

Pneumatique Aventure Club Kaironnais
M. PEPIN Lionel **02.33.50.50.43**

PETANQUE SAINT PAIRAISE

Contacteur M^{me} EMONET **02.33.90.25.51**
06.81.60.13.14

QI GONG SAINT PAIR

Contacteur M^{me} Odile CHAUVEL **02.33.50.69.98**
Cours à la Salle Multifonctions (près de l'école)
tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30

RÉTINA FRANCE

Association contre une maladie génétique des yeux
Contacteur M^{me} LE ROUX **02.33.50.41.73**

LES SITELLES

Association de Gymnastes volontaires. Salle Polyvalente le lundi 18 h 45, le mardi 20 h, le jeudi à 9 h 15 et 18 h 30
Contacteur M^{me} PRIME **02.33.50.10.24**

SCRABBLE

Les lundi et vendredi à 14 h 00 à l'Hôtel de la Poste
Contacteur M. FLESSELLES **02.33.90.21.92**

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Protection et repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles. Contacteur M. CHERBONNEL **02.33.51.10.01**

ST PAIR-BRICQUEVILLE TENNIS DE TABLE

Entraînements Salle Roger Padet - le Mardi de 9 h. à 12 h. le mercredi de 14 h. à 18 h. pour les jeunes et de 18 h. à 20 h. pour les adultes. Contacteur M^{me} MARIE **02.33.50.47.45**

ST PAIR MODERN'JAZZ

Débutants : mercredi 10 h - 11 h
Enfants - 6 ans : mercredi 11 h - 12 h
Ados : mercredi 14 h - 15 h
Pré-ados : mercredi 15 h - 16 h
Adultes : modern'jazz : jeudi 21 h - 22 h
danse de loisirs - lundi 19 h - 20 h
Renseignements : **02.33.59.36.28** ou **02.33.90.25.03**

TAC TIC FORMATION INFORMATIQUE

Contacteur M^{me} HEURGUIER **02.33.90.65.12**

TENNIS CLUB DE SAINT PAIR

Ouvert toute l'année - 7 terrains dont 3 couverts
École de Tennis **02.33.50.02.75**

UNION SPORTIVE SAINT PAIRAISE (Football)

Entraînements le mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 pour les enfants - mardi et vendredi de 19 h 00 à 20 h 45 pour les Seniors et Espoirs. Contacteur M. RIOULT M. LÉBOUCHER **02.33.50.10.32 - 02.33.90.15.71**

ÉCOLES

A.P.E.L. Association des parents d'élèves des écoles Libres
Contacteur M^{me} ANNE Martine **02.33.51.87.20**

LA RÉCRÉ (Amicale Laïque)
Contacteur M^{me} Sylvie GATE **02.33.91.93.69**

O.G.E.C. Organisation et Gestion des Écoles catholiques problèmes financiers : M. LOIRET, Carolles **02 33 50 86 31**
SAINT PAIRAISE Chargée des investissements et de la gestion des immeuble paroissiaux.

Contacteur M. Adrien de BOISHEBERT **02 33 51 20 18**

vie

des Associations

CALENDRIER

JANVIER Dim 13 : galette des Rois des anciens combattants
Mar 15 : belote du comité de jumelage
Sam 19 : galette des Rois de la Récré

FÉVRIER Sam 2 : poule au pot de l'OGEC
Sam 9 : bal costumé d'Accueil et Service
Mar 12 : belote du comité de jumelage
Sam 16 : poule au pot pétanque st-pairaise

MARS Dim 2 : loto de l'OGEC
Mar 18 : loto du comité de jumelage

AVRIL Mar 8 : audition de clarinette et guitare - 20 h.

MAI Jeu 8 : repas des anciens combattants
Sam 24 : repas des Sittelles

JUIN Sam 7 : repas paëlla la Récré
Sam 14 : buffet campagnard d'Esperanza
du 18 au 22 : représentations ateliers Espace Théâtre
les 27 et 28 : représentations ateliers Danse Modern'jazz

LOCATION de salles

Salle polyvalente

Gratuite une fois par an pour les associations ayant leur siège social à Saint Pair sur Mer
Contact : M^{me} Patricia DAVID 02 33 50 06 50

	Avec cuisine	Sans cuisine
Associations de St Pair	70 •	54 •
Particuliers St Pair	108 •	92 •
Associations et particuliers ext	202 •	189 •
location vaisselle	38 •	
vin d'honneur	59 •	

Salle de la Faisanderie

Location de 72 heures : M^{me} David : 02 33 50 06 50

	Avec cuisine	Sans cuisine
La petite salle avec cafétéria	243 •	130 •
La grande salle avec cafétéria	389 •	216 •
Toutes les salles	486 •	270 •
Forfait électricité / Gaz	51 •	33 •
Caution : 300 •		
Vaisselle : 1,60 • / convive		